

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE DU CONGO

paraissant le jeudi de chaque semaine à Brazzaville

DESTINATIONS	ABONNEMENTS			NUMERO
	1 AN	6 MOIS	3 MOIS	
REPUBLIQUE DU CONGO	24.000	12.000	6.000	500 F CFA
Voie aérienne exclusivement				
ETRANGER	38.400	19.200	9.600	800 F CFA

▣ Annonces judiciaires et légales et avis divers : 460 frs la ligne (il ne sera pas compté moins de 5.000 frs par annonce ou avis).
Les annonces devront parvenir au plus tard le jeudi précédant la date de parution du “JO”.

▣ Propriété foncière et minière : 8.400 frs le texte.

▣ Déclaration d’association : 15.000 frs le texte.

DIRECTION : TEL./FAX : (+242) 281.52.42 - BOÎTE POSTALE 2.087 BRAZZAVILLE - Email : journal.officiel@sgg.cg
Règlement : espèces, mandat postal, chèque visé et payable en République du Congo, libellé à l’ordre du **Journal officiel** et adressé à la direction du Journal officiel et de la documentation.

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE	MINISTERE DE LA CONSTRUCTION, DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT
- DECRETS ET ARRETES -	<i>Actes en abrégé</i>
A - TEXTE DE PORTEE GENERALE	- Nomination..... 893
PREMIER MINISTRE	MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE
29 juil. Décret n° 2026-261 portant création, attributions, organisation et fonction- nement de la Task-force sur la digitalisation de l'administration politique..... 891	<i>Actes en abrégé</i>
B - TEXTES PARTICULIERS	- Nomination..... 894
PREMIER MINISTRE	- Nomination (Rectificatif)..... 903
<i>Acte en abrégé</i>	- Inscription et nomination (Régularisation). 904
- Nomination..... 893	- Cassation de grade..... 904
	- Rétrogradation..... 904
	MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE LA DECENTRALISATION
	<i>Actes en abrégé</i>

- Nomination.....	905
MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES, DE LA FRANCOPHONIE ET DES CONGOLAIS DE L'ETRANGER	
<i>Actes en abrégé</i>	
- Nomination.....	908
MINISTERE DU CONTROLE D'ETAT, DE LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC ET DE LA LUTTE CONTRE LES ANTIVALEURS	
<i>Actes en abrégé</i>	
- Nomination.....	909
MINISTERE DES AFFAIRES FONCIERES ET DU DOMAINE PUBLIC	
<i>Actes en abrégé</i>	
- Nomination.....	909
MINISTERE DE LA SANTE ET DE LA POPULATION	
<i>Acte en abrégé</i>	
- Nomination.....	911

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	
<i>Acte en abrégé</i>	
- Admission au concours.....	913
PARTIE NON OFFICIELLE	
- ANNONCE LEGALE -	
- Déclaration d'associations.....	917

PARTIE OFFICIELLE**- DECRETS ET ARRETES -****A - TEXTE DE PORTEE GENERALE****PREMIER MINISTRE**

Décret n° 2026-261 du 29 juillet 2026 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de la Task-force sur la digitalisation de l'administration publique

Le Président de la République,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 9-2009 du 25 novembre 2009 portant réglementation des communications électroniques ;

Vu la loi n° 40-2018 du 28 décembre 2018 portant loi de finances pour l'année 2019 ;

Vu la loi n° 37-2019 du 12 décembre 2019 relative aux transactions électroniques ;

Vu le décret n° 2026-175 du 23 avril 2026 portant nomination du Premier ministre, chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2026-176 du 24 avril 2026 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2026-181 du 29 mai 2026 portant rectificatif du décret n° 2026-176 du 24 avril 2026 portant nomination des membres du Gouvernement ;

En Conseil des ministres,

Décrète :

Chapitre 1 : De la création

Article premier : Il est créé, sous l'autorité du Premier ministre, chef du Gouvernement, une Task-force chargée de suivre la mise œuvre de la digitalisation de l'administration publique.

Chapitre 2 : Des attributions

Article 2 : La Task-force est chargée, notamment, de :

- articuler les objectifs de la digitalisation ;
- s'assurer que les impacts attendus de la digitalisation sont réalisés dans les délais fixés : recettes, contrôle de la dépense, qualité des services au citoyen et aux entreprises, création d'emplois notamment dans le numérique ;
- mobiliser les ressources humaines et financières nécessaires à l'exécution du programme de digitalisation ;
- coordonner les opérations de digitalisation de l'administration publique ;
- promouvoir l'interopérabilité des systèmes d'information publics ;
- évaluer régulièrement le processus de digitalisation de l'administration publique ;
- proposer toute mesure visant à faciliter et à accélérer la digitalisation de l'administration publique.

Chapitre 3 : De l'organisation et du fonctionnement

Article 3 : La Task-force comprend :

- un comité stratégique ;
- un comité de pilotage ;
- un comité technique ;
- un comité des investissements.

Section 1 : Du comité stratégique

Article 4 : Le comité stratégique est l'organe de décision et d'orientation de la Task-force sur la digitalisation de l'administration publique.

A ce titre, il est chargé, notamment, de :

- réaliser un audit au niveau de la numérisation dans l'administration publique ;
- définir les orientations stratégiques pour la conduite du processus de digitalisation des administrations publiques, un accent étant mis sur la définition des objectifs et les critères de priorisation ;
- arbitrer les priorités et arrêter le chronogramme des opérations de digitalisation des administrations publiques ;
- arbitrer les choix techniques, financiers et les partenariats proposés par les comités sous son contrôle ;
- valider les enveloppes budgétaires et fixer la priorité dans l'allocation de la trésorerie en fonction de sa disponibilité ;
- valider les propositions de modification du cadre légal nécessaire à la bonne conduite des projets de digitalisation et l'implémentation des solutions ;
- se prononcer sur les rapports et les recommandations du comité de pilotage.

Article 5 : Le comité stratégique est composé ainsi qu'il suit :

président : le Premier ministre, chef du Gouvernement ;
premier vice-président : le vice-Premier ministre ;
deuxième vice-président : le ministre chargé de l'économie numérique ;
rapporteur : le secrétaire général de la Primature ;

membres :

- le ministre chargé de la fonction publique ;
- le ministre de l'intérieur et de la décentralisation ;
- le ministre chargé des finances ;
- le ministre chargé de l'économie ;
- le ministre chargé de la justice ;
- le ministre chargé de la réforme de l'Etat ;
- le ministre chargé des transports ;
- le ministre chargé des affaires foncières ;
- le ministre chargé de l'économie forestière ;
- le ministre chargé de la sécurité sociale ;
- le ministre chargé des hydrocarbures ;
- le ministre chargé des industries minières.

Article 6 : Le comité stratégique de la Task-force peut faire appel, en tant que de besoin, à toute personne ressource.

Article 7 : Le comité stratégique de la Task-force se réunit chaque fois que de besoin, et au minimum quatre fois par an, sur convocation de son président ou à la demande des ministres concernés.

Article 8 : Les réunions du comité stratégique de la Task-force sont dirigées par son président.

Article 9 : Le comité stratégique transmet régulièrement au Président de la République un rapport portant notamment sur :

- l'état d'avancement du projet de digitalisation ;
- les difficultés rencontrées ;
- les indicateurs de performances ;
- les recommandations de la Task-force.

Section 2 : Du comité de pilotage

Article 10 : Le comité de pilotage est chargé, notamment, de :

- examiner, évaluer et synthétiser toutes les options présentées par le comité technique à soumettre à la validation du comité stratégique ;
- mettre en œuvre les décisions du comité stratégique ;
- recueillir et examiner les plaintes éventuelles des administrations bénéficiaires ;
- préparer les solutions aux problèmes rencontrés dans le déploiement des actions décidées par le comité stratégique ;
- définir les modèles opératoires de déploiement des solutions et de la mise en place des nouvelles procédures.

Article 11 : Le comité de pilotage est composé ainsi qu'il suit :

président : le vice-Premier ministre ;
vice-président : le ministre chargé de l'économie numérique ;
rapporteur : le secrétaire général de la Primature.

membres :

- les ministres concernés par les administrations à digitaliser ;
- deux représentants de la Présidence de la République ;
- deux représentants de la Primature ;
- un représentant du Vice-Premier ministre chargé de la coordination des infrastructures et de l'aménagement du territoire.

Article 12 : Le comité de pilotage peut faire appel, en tant que de besoin, à toute personne ressource.

Section 3 : Du comité technique

Article 13 : Le comité technique est l'organe d'exécution

des décisions du comité stratégique de la Task-force. Il est assisté d'une équipe technique et assure le secrétariat du comité stratégique.

A ce titre, il est chargé, notamment, de :

- recenser les besoins des administrations retenues à la digitalisation ;
- évaluer les besoins des administrations retenues ;
- identifier toutes les options techniques ;
- définir les architectures techniques ;
- préparer les dossiers à soumettre au comité de pilotage ;
- implémenter in-situ les décisions du comité stratégique ;
- évaluer les technologies, solutions, applications, infrastructures en termes de performance/coûts et capacité, à maintenir ou à opérer, et proposer au comité stratégique les options idoines ;
- mettre en place la gouvernance du programme de digitalisation, notamment les entités en charge de l'implémentation et de l'opération des services publics digitalisés ;
- exécuter toute autre tâche qui peut lui être confiée par le comité stratégique.

Article 14 : Le comité technique est composé ainsi qu'il suit :

président : le ministre chargé de l'économie numérique ;
vice-président : le ministre chargé de la réforme de l'Etat ;
rapporteur : le directeur de cabinet du ministre chargé de l'économie numérique ;

membres :

- le directeur général de l'agence nationale de sécurité des systèmes d'information ;
- le directeur général de l'agence congolaise des systèmes d'information ;
- le directeur général de l'agence de développement de l'économie numérique ;
- le directeur général du guichet unique des opérations transfrontalières ;
- le directeur général de l'autorité de régulation des postes et des communications électroniques ;
- les responsables des administrations publiques à digitaliser ;
- les experts nationaux ;
- les consultants recrutés par le Gouvernement.

Article 15 : Le comité technique peut faire appel, en tant que de besoin, à toute personne ressource.

Section 4 : Du comité des investissements

Article 16 : Le comité des investissements est l'organe chargé de la mobilisation des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre de la digitalisation.

A ce titre, il est chargé, notamment, de :

- identifier les besoins financiers pour la mise en œuvre des projets de digitalisation ;
- proposer des mécanismes de financement, notamment le budget de l'Etat, des subventions et les partenariats ;
- évaluer la viabilité économique et technique des projets avant validation par le comité stratégique ;
- suivre l'exécution des budgets alloués aux projets de digitalisation ;
- recommander les ajustements en cas de dépassement ou sous-utilisation des fonds ;
- préparer les études permettant la mobilisation des ressources financières et proposer des options de structuration ;
- négocier et superviser les partenariats financiers avec les acteurs nationaux et internationaux.

Article 17 : Le comité des investissements est composé ainsi qu'il suit :

président : le ministre chargé des finances ;
 premier vice-président : le ministre chargé du plan ;
 deuxième vice-président : le ministre chargé des partenariats public-privé ;
 rapporteur : le ministre chargé de l'économie numérique ;

membres :

- un représentant du Premier ministre ;
- un représentant du vice-Premier ministre ;
- un représentant de l'agence de développement de l'économie numérique ;
- un expert en finances publiques recruté ou issu de l'administration ;
- un représentant du secteur privé.

Article 18 : Le comité des investissements peut faire appel, en tant que de besoin, à toute personne ressource.

Article 19 : Le comité des investissements se réunit au moins quatre fois par an, ou sur convocation de son président.

Article 20 : Les décisions du comité des investissements sont soumises à validation du comité stratégique avant mise en œuvre.

Chapitre 4 : Dispositions diverses et finales

Article 21 : Les frais de fonctionnement de la Task-force sont à la charge du budget de l'Etat.

Article 22 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo.

Fait à Brazzaville, le 10 juillet 2026

Par le Président de la République,

Denis SASSOU-N'GUESSO

Le Premier ministre, chef du Gouvernement,

Anatole Collinet MAKOSSO

Le ministre des postes, des télécommunications et de l'économie numérique,

Frédéric Malik NGUEMA NZE

Le Vice-Premier ministre chargé de la coordination des infrastructures de développement et de l'aménagement du territoire,

Jean Jacques BOUYA

Le ministre des finances, du budget et du portefeuille public,

Christian YOKA

B - TEXTES PARTICULIERS

PREMIER MINISTRE

Acte en abrégé

NOMINATION

Arrêté n° 1602 du 16 juillet 2026. M. YOMBI NTSONO est nommé attaché au cabinet du Premier ministre, chef du Gouvernement, département transports, en remplacement de M. **EKOTO (François)**.

L'intéressé percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé.

MINISTERE DE LA CONSTRUCTION, DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT

Actes en abrégé

NOMINATION

Décret n° 2026-244 du 8 juillet 2026. Mme MOUTSARA née KIBANGOU NDONA (Pascale Euphrasie) est nommée directrice des affaires administratives et financières à la direction générale de la construction.

Mme **MOUTSARA née KIBANGOU NDONA (Pascale Euphrasie)** percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent décret abroge toutes dispositions antérieures contraires et prend effet à compter de la date de prise de fonctions de Mme **MOUTSARA née KIBANGOU NDONA (Pascale Euphrasie)**.

Décret n° 2026-245 du 8 juillet 2026. Sont nommés directeurs centraux à la direction générale de la société de promotion immobilière (SOPRIM) :

- Directeur commercial : M. **OBAKA (Guy Rousset)**, économiste ;
- Directeur technique et de la maintenance : M. **MABOUNGA (Ernest Daniel)**, ingénieur en

génie civil ;

- Directeur de l'administration et des ressources humaines : M. **MPICKA (Patrick)**, économiste ;
- Directeur de l'agence de Brazzaville : M. **OBA (Tiburce)**, administrateur des SAF.

Les intéressés percevront les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent décret abroge toutes dispositions antérieures contraires et prend effet à compter de la date de prise fonctions des intéressés.

Décret n° 2026-246 du 8 juillet 2026.

M. **LIKIBY KABELLE (Edson Gervais)** est nommé directeur des affaires administratives et financières à la direction générale du développement urbain, de l'habitat et de l'architecture.

M. **LIKIBY KABELLE (Edson Gervais)** percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent décret abroge toutes dispositions antérieures contraires et prend effet à compter de la date de prise de fonctions de M. **LIKIBY KABELLE (Edson Gervais)**.

Décret n° 2026-247 du 8 juillet 2026.

Sont nommés directeurs départementaux relevant de la direction générale du développement urbain, de l'habitat et de l'architecture :

- Département de Pointe-Noire : M. **EYINAMOTO (Innocent)**, ingénieur adjoint des travaux publics, catégorie 1, échelle 2, 16^e échelon ;
- Département du Niari : M. **NGOMA MOUSSITOU (Princia)**, ingénieur des travaux publics, catégorie 1, échelle 1, 1^{er} échelon.

Les intéressés percevront les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent décret abroge toutes dispositions antérieures contraires et prend effet à compter de la date de prise de fonctions des intéressés.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Actes en abrégé

NOMINATION

Décret n° 2026-238 du 30 juin 2026.

Sont nommés à titre définitif pour compter du 1^{er} juillet 2026 (3^e trimestre 2026)

POUR LE GRADE DE COLONEL-MAJOR
ou CAPITAINE DE VAISSEAU-MAJOR

SECTION 1 : PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

1 - STRUCTURES RATTACHEES AU PR

A- DIRECTIONS GENERALES

a)- INFANTERIE

Colonel **MBOSSA (François)**

DGSP

**SECTION 2 : MINISTERE DE LA DEFENSE
NATIONALE**

1 - STRUCTURES RATTACHEES AU M.D.N

A- DIRECTIONS GENERALES

a)- ADMINISTRATION

Colonel **GNAMOLENDE (Vincent Nicaise)** DGASCOM

II - FORCES ARMEES CONGOLAISES

1 – PC/ZONES MILITAIRES DE DEFENSE

A - EMIA / ZMD

a)- INFANTERIE

Colonel **ELENGA (Joseph Richard Jonas)** PC ZMD1

**POUR LE GRADE DE COLONEL OU CAPITAINE DE
VAISSEAU**

SECTION 1 : PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

I - STRUCTURES RATTACHEES AU PR

A - DIRECTIONS GENERALES

a)- INFANTERIE

Lieutenants-colonels :

- **MBOSSA (Gervais)** DGSP
- **EWOLO (Ferdinand)** DGSP

**SECTION 2 : MINISTERE DE LA DEFENSE
NATIONALE**

I - STRUCTURES RATTACHEES AU M.D.N

A - CABINET

a)- ADMINISTRATION

Lieutenant-colonel **MADZABA (Gatien Guy Gladis)**
CAB/MDN

II - CONTROLE SPECIAL DGRH

A - DETACHES OU STAGIAIRES

a)- PILOTE D'HELICOPTERE

Lieutenant-colonel **GANKAMA (Martel Cohen)** CS/DP

b)- INFANTERIE

Lieutenant-colonel **DOUNIAMA M'BAN (Ghislain Brice)**
CS/DF

III - FORCES ARMEES CONGOLAISES

1 - PC/ZONES MILITAIRES DE DEFENSE

A - EMIA/ZMD

a)- ADMINISTRATION

Lieutenant-colonel **AKONDZO APOUNOU (Gildas)**
PC ZMD2

2- COMMANDEMENT DE LA LOGISTIQUE

A- COMMANDEMENT

a)- INFANTERIE

Lieutenant-colonel **EYOKA (Ferdinand)** COM LOG

3- COMMANDEMENT DES ECOLES

A - ECOLE

a)- ADMINISTRATION

Lieutenant-colonel **ANGAGA-DA-OKAMONDE** EMPGL

B - CENTRES D'INSTRUCTION

a)- INFANTERIE

Lieutenant-colonel **ZOBO (Lionel Béranger)** CI MAKOLA

4 - RENSEIGNEMENTS MILITAIRES

A - DIRECTIONS CENTRALES

a)- INFANTERIE

Lieutenant-colonel **DJOLLE MOKOUNDJI (Corentin)**
D.C.R.M.

5 - ARMEE DE TERRE

A - BRIGADES

a)- GENIE

Lieutenant-colonel **LEKOU-LENGOUA WADOUKOU**
(Yvon Cesar) 10 BDI

6 - ARMEE DE L'AIR

A - BASE AERIENNE

a)- MOTEUR-CELLULE

Lieutenant-colonel **OPO (Xavier Gilles Gildas)** BA 01/20POUR LE GRADE DE LIEUTENANT-COLONEL OU
CAPITAINE DE FREGATE

SECTION 1 : PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

I - STRUCTURES RATTACHEES AU PR

A - GARDE REPUBLICAINE

a)- INFANTERIE

Commandant **BOCKOU (Olivier Boibat)** GR

B - DIRECTIONS GENERALES

a)- ADMINISTRATION

Commandant **GNAMEGNOUA (Guy Blaise)** DGSPSECTION 2 : MINISTERE DE LA DEFENSE
NATIONALE

I - STRUCTURES RATTACHEES AU M.D.N

A - DIRECTIONS GENERALES

a)- INFANTERIE

Commandants :

- **EBERI (Sosthene Maixent)** DGE
- **GOLOM (Hilaire)** DGASCOM
- **MANCACATH (Cesaire Grace Regis)** DGASCOM

B - DIRECTIONS CENTRALES

a)- SANTE

Commandant **OBONGA (Guy Faustin Romuald)** DCSS

II - FORCES ARMEES CONGOLAISES

1 - ETAT-MAJOR GENERAL

A - DIRECTIONS

a)- INFANTERIE MOTORISEE

Commandant **MBEY (Claude Cardel)** COIA

2- PC/ZONES MILITAIRES DE DEFENSE

A - EMIA/ZMD

a)- INFANTERIE

Commandant **EKOULA (Sylvain Lex Martial)** PC ZMD1

3 - COMMANDEMENT DE LA LOGISTIQUE

A- COMMANDEMENT

a)- LOGISTIQUE

Commandant **FILANKEMBO (Gregoire Brice Euloge)**
COM LOG

4 - COMMANDEMENT DES ECOLES

A - COMMANDEMENT DES ECOLES

a)- INFANTERIE

Commandant **HOUABALOUKOU HONDI (Wilfrid Hervé)**

COMEC

B - ACADEMIES

a)- INFANTERIE

Commandant **MBOUASSA (Alphonse Raoul)** AC MIL

5 - ARMEE DE TERRE

A - TROUPES DE LA RESERVE MINISTERIELLE

a)- GENIE

Commandant **EFFEIN (Oswald Kelvin Thierry)** 1^{ER} RGPOUR LE GRADE DE COMMANDANT OU
CAPITAINE DE CORVETTE

SECTION 1 : PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

I - STRUCTURES RATTACHEES AU PR

A - GARDE REPUBLICAINE

a)- INFANTERIE

Capitaine **EBONGA (Vincent De Paul)** GRSECTION 2 : MINISTERE DE LA DEFENSE
NATIONALE

I - STRUCTURES RATTACHEES AU M.D.N

A - DIRECTIONS GENERALES

a)- ADMINISTRATION

Capitaine **ITOUA (Lucien Alpheé)** DGAF

b)- INFANTERIE

Capitaines :

- **NGATERIKAT (Gaston)** DGASCOM
- **MVOULOUPEKI (Pertini Bernadi)** DGASCOM

II - CONTROLE SPECIAL DGRH

A - DETACHES OU STAGIAIRES

a)- SANTE

Capitaines :

- **TSIBA (Bernard)** CSDF
- **NGOUAMA DANDOU (Arthur)** CSDF

III - FORCES ARMEES CONGOLAISES

1 - ARMEE DE TERRE

A - BRIGADES

a)- INFANTERIE

Capitaine **TOMBET (Armand Bienvenu)** 40 BDI

2 - ARMEE DE L'AIR

A - BASE AERIENNE

a)- ARMEMENT BORD

Capitaine **OBASSI KOULOLO (Bressert)** BA 01/20

b)- INFANTERIE

Capitaine **MANTINOOU KISSANGOU (Faye Dharel)**
BA 01/20

3- MARINE NATIONALE

A - ETAT-MAJOR

a)-NAVIGATION

Lieutenant de vaisseau **ETHAT-TSIRA (Errol Bartmann)**
EMMAR

Le Premier ministre, chef du Gouvernement, le ministre de la défense nationale et le ministre des finances, du budget et du portefeuille public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret.

Décret n° 2026-243 du 6 juillet 2026. Le colonel **TCHOMBY MBONDIBA Raymond** est nommé directeur de l'administration et des finances de l'inspection générale des forces armées congolaises.

L'intéressé percevra, à ce titre, les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent décret prend effet à compter de la date de prise de fonctions par l'intéressé.

Arrêté n° 1331 du 30 juin 2026. Sont nommés, à titre définitif, pour compter du 1^{er} juillet 2026 (3^e trimestre 2026) :

POUR LE GRADE DE CAPITAINE OU LIEUTENANT
DE VAISSEAU

SECTION 1 : PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

I - STRUCTURES RATTACHEES AU PR

A - CABINET

a)- INFORMATIQUE

Lieutenant **BALOUNGUIDI MADIELA (Justice Trésor)**
EMP/PR

B - GARDE REPUBLICAINE

a)- INFANTERIE AEROPORTEEE

Lieutenant **YANDZA (Martinez)** GR

b)- ARTILLERIE

Lieutenant **MOUKOURI ONDZE (Brech Baudry)** GR

c)- ARTILLERIE SOL-SOL

Lieutenant **OKOUBA-IKOMBONGO (Jackot Delpha)** GR

d)- TRANSMISSIONS

Lieutenants :

- **YOKA (Dan Yves Leonel)** GR
- **IBARA (Jaures Sylva)** GR

e)- INFANTERIE

Lieutenants :

- **AMBOUNOU (Daniel La Vie)** GR
- **NGANONGO-ELENGA (Aristide)** GR
- **OKANDZE (Denis)** GR

C- DIRECTIONS GENERALES

a)- MECANIQUE

Lieutenant **LEKOUNDZOU LAWSON (Jules César)** DGSP

b)- INFANTERIE

Lieutenant **BIRANDA-SAMBILA (Eugene)** DGSPSECTION 2 : MINISTERE DE LA DEFENSE
NATIONALE

I - STRUCTURES RATTACHEES AU M.D.N

A- ECOLE DE GENIE TRAVAUX

a)- GENIE

Lieutenant **IBARA (Fresnel Gorgeas)** DGE

B - DIRECTIONS GENERALES

a)- GENIE

Lieutenant **AWASSI (Andrivhe Chadhlin)** DGE

b)- ADMINISTRATION

Lieutenant **NGOULOU (Sledj Marvin)** DGAF

c - DIRECTIONS CENTRALES

a)- SANTE

Lieutenants :

- **MOUSSA NDINGA (Flora Zenaba)** DCSS
- **NKEMBO (Chancelvie Florine Sorelle)** DCSS
- **NKIMA (Darcit Sarah Even)** DCSS
- **OPOKO (Jody Sosthene)** DCSS
- **KODIA (Aurel Gersen Slim)** DCSS

b) - INFANTERIE

Lieutenant **MFOUYA ACKOUR (Breste Frestel)** DCSM

II - CONTROLE SPECIAL DGRH

A - DETACHES OU STAGIAIRES

a)- SANTE

Lieutenant **PIOMPYS (Viny Romario)** CS/DF

III - FORCES ARMEES CONGOLAISES

1 - ETAT-MAJOR GENERAL

A - CABINET

a)- INFANTERIE

Lieutenant **MAKAMBALA (Rovann Janel)** CAB/CEMGA

B - DIRECTIONS

a)- INFANTERIE

Lieutenant **OKEMBA (Jean Marie)** DORH

C - BATAILLON

a)- TRANSMISSIONS

Lieutenant **NTSIBA (Grace Bregel)** BT

b)- INFANTERIE

Lieutenant **NGOMA (Chancelvie)** BSM

2- PC/ZONES MILITAIRES DE DEFENSE

A - EMIA/ZMD

a)- INFANTERIE

Lieutenants :

- **MAKITA (Pharly Serge Rodrigue)** PC ZMD
- **KAYEM-YABA (Brel Doussane)** PC ZMD

3- COMMANDEMENT DE LA LOGISTIQUE

A - DIRECTIONS CENTRALES

a)- INTENDANCE

Lieutenant **NOUROUMBI MPOUILLOU (Desmond Nuclèche)** DCC

b)- INFANTERIE

Lieutenant **NKABI (Leonce)** DCC

B - BATAILLON

a)- INFANTERIE

Lieutenant **OKEMBA KANI (Aymard)** BRAEB

4 - COMMANDEMENT DES ECOLES

A - COMMANDEMENT DES ECOLES

a)- SECURITE

Lieutenant **AMONA (Julien)** COMEC

B - ECOLE

a)- INFANTERIE

Lieutenant **POLAULT PIH (Charmiane Luthécia)** EMPGL

C - ACADEMIES

a)- INFANTERIE

Lieutenant **LENGUIYA (Bechel)** AC MIL

5 - RENSEIGNEMENTS MILITAIRES

A - DIRECTIONS CENTRALES

a)- ADMINISTRATION

Lieutenant **NGASSUE (Orcha Nevi)** D.C.R.M.

b)- INFANTERIE

Lieutenants :

- **BITEKE (Gihad Ridvany)** D.C.R.M
- **LOBAMBOLA (Gautier Rolph Daurel)** D.C.R.M
- **NSOUMOU (Bartel)** D.C.R.M
- **OSSENGUE (Irossen Galvin)** D.C.R.M

6 - ARMEE DE TERRE

A - TROUPES DE LA RESERVE MINISTERIELLE

a)- INFANTERIE AEROPORTEE

Lieutenant **ITOUA TSANA (Cayrol)** GPC

b)- ARTILLERIE

Lieutenant **OSSALA EFOUKABAKO (Juvet Paterne)** 1^{ER} RASS

c)- ARTILLERIE SOL-AIR

Lieutenant **MANGA DIMI (Davie)** 1° RASA

d)- GENIE

Lieutenants :

- **NDINGA OKANDZE (Grace Dieuveil)** 1^{ER} RG
- **NZOHO NGOYI (Fayet)** 1^{ER} RG

B - BRIGADES

a)- ARTILLERIE SOL-AIR

Lieutenant **LOMBOKO NYANGA (Benilde Merveille)** 10 BDI

b)- INFANTERIE

Lieutenant **SOUKOULA BINDJI (Ruvarel)** 40 BDI

7 - ARMEE DE L’AIR

A - BASE AERIENNE

a)- INFANTERIE

Lieutenant **KAYA (Celestin Celmelash Ulrich)** BA 01/20

8 - MARINE NATIONALE

A - ETAT-MAJOR

a)- FUSILIER-MARIN

Enseigne de vaisseau 1° Cl **ONDON (Pacôme)** EMMAR

B - 31^E GROUPEMENT NAVAL

a)- FUSILIER-MARIN

Enseigne de vaisseau 1° Cl **KOUNKOU SAMINOU (Lambay Corel Francilaire)** 31^E GN

b)- DETECTION

Enseigne de vaisseau 1° Cl **BOURANGON EBATA (Oddin Bonnielgo)** 31^E GN

c)- INFANTERIE

Enseignes de vaisseau :

- **DZOU (Darcy Merveil)** 31^E GN
- **KIYOLO MOULOUNDA (Magert Asnath)** 31^E GN
- **BOGNA KOKA (Destin Junior)** 31^E GN

POUR LE GRADE DE LIEUTENANT OU
ENSEIGNE DE VAISSEAU DE 1^{RE} CLASSE

SECTION 1 : PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

I - STRUCTURES RATTACHEES AU PR

A - CABINET

a)- INFANTERIE

Sous-lieutenants :

- **KAMBAMBA MONDZEKI (Serge)** EMP/PR
- **AMBANGOU-NDINGA (Rufin)** EMP/PR

B - GARDE REPUBLICAINE

a) - INFANTERIE

Sous-lieutenants :

- **ATIPO (Romain)** GR
- **EBIMBA (Guy Martial)** GR
- **ENGAMBE (Albert)** GR
- **ILOY NDE (Marien)** GR
- **KOMBOU (Ferdinand)** GR
- **MOUANDZIBI (Urbain)** GR
- **NGASSAI OBINDI (Ange Daudet)** GR
- **OKOUMA (Clement Herve)** GR
- **OKOUMOU (Leon)** GR
- **OLANDZOBO (Armand Claise)** GR
- **OLLA (Ernest)** GR
- **PEA NGO (Roger)** GR
- **YOKA NGASSAKI (Krist Widow)** GR

C - DIRECTIONS GENERALES

a)- INFANTERIE

Sous-lieutenants :

- **DIMI (Ferdinand)** DGSP
- **DINGA (Olivier)** DGSP
- **AMBOULOU (Mesmin)** DGSP

SECTION 2 : MINISTERE DE LA DEFENSE
NATIONALE

I- STRUCTURES RATTACHEES AU M.D.N

A- DIRECTIONS GENERALES

a)- ADMINISTRATION

Sous-lieutenant **DIAFOUKA (Borgea Laura)** DGAF

B - DIRECTIONS CENTRALES

a)- SANTE

Sous-lieutenant **SOGNY (Ghislain)** DCSS

b)- INFANTERIE

Sous-lieutenants :

- **MBALA (Julie Eveline)** DCSM
- **NDALA-MALANDA (Phachidy)** DCSM

II - CONTROLE SPECIAL DGRH

A - DETACHES OU STAGIAIRES

a)- INFANTERIE

Sous-lieutenants :

- **LIYELI (Sylvestre)** CSDP
- **MOUANDA (Serge Abdon)** CSDP
- **BAKALA (Raymond Mike)** CSDP

III – FORCES ARMEES CONGOLAISES

1- ETAT-MAJOR GENERAL

A - BATAILLON

a)- TRANSMISSIONS

Sous-lieutenant **NDALE (Aude)** BT

a)- INFANTERIE

Sous-lieutenants :

- **GANTSIBI EKHOT (Carel Dorius)** BSS/GQG
- **BATANTOU (Reynish Gloire Archange)** BSM

PC/ZONES MILITAIRES DE DEFENSE

A - EMIA/ZMD

a)- INFANTERIE

Sous-lieutenants :

- **GAZANA (Thierry Christian)** PC ZMD2
- **ENGOUNBA (Jean Barthelemy)** PC ZMD7
- **MPO DIMI (Saint Gibrel)** PC ZMD8
- **TSELA-NKANDZA (Armel Vianney)** PC ZMD1
- **ELION (Florent)** PC ZMD1
- **OBAMBI (Emmanuel)** PC ZMD6
- **MBOUSSA-ONDON (Joseph)** PC ZMD9
- **BATINA (Tanguy Hermann)** PC ZMD9

3- COMMANDEMENT DE LA LOGISTIQUE

A - BATAILLON

a)- INFANTERIE

Sous-lieutenants :

- **NGANGA (Marcelin Prosper)** BRAEB
- **ETOU (Jean Michel)** UNIT DE TRANSPORT

4 - COMMANDEMENT DES ECOLES

A - ACADEMIES

a)- INFANTERIE

Sous-lieutenant **NGALALI (Alfred William)** AC MIL

5 - RENSEIGNEMENTS MILITAIRES

A - DIRECTIONS CENTRALES

a)- INFANTERIE

Sous-lieutenants :

- **ANDEMBE (Rhevin Gildas)** D.C.R.M.
- **GALLOYE (Rufin)** D.C.R.M.
- **KOUAMOISSOU (Vladmir Hubrice)** D.C.R.M.
- **MIERE (Claude Aimé)** D.C.R.M.
- **TIELE-KAPIRA (Arlette Josiane)** D.C.R.M.

6- ARMEE DE TERRE

A - ETAT-MAJOR

a)-INFANTERIE

Sous-lieutenant **GOUEMO (Francis)** EMAT

a)- INFANTERIE

B- TROUPES DE LA RESERVE MINISTERIELLE

Enseignes de vaisseau 2° cl :

a)- INFANTERIE AEROPORTEE

- **ELENGA (Edouard Simplicie)** EMMAR
- **LOSSELE MASSA (Andre Edgard)** EMMAR
- **NGASSI (Hermine Rose)** EMMAR

Sous-lieutenants :

- **MOMBELET (Vartan Venceslas)** GPC
- **NGATALA (Valentin)** GPC
- **ONGOLA (Max Wilfrid)** GPC
- **OPA (Habib Prince Pitchou)** GPC
- **AFOULA-HOUNDZA (Hugor)** GPC

B - 32^E GROUPEMENT NAVAL

a)- INFANTERIE

Enseigne de vaisseau 2° Cl **MOKOMANGUI (Davy Armel)**
32^E GNC- 31^E GROUPEMENT NAVAL

a)- INFANTERIE

Sous-lieutenant **MISSEMOU IBOUMI (Clitaire Euloge)**
1° RASAEnseigne de vaisseau 2° Cl **ANDZI (Stella Carine)** 31^E GN

c)- ARTILLERIE SOL-SOL

Sous-lieutenants :

- **OKO KOUMOU (Joseph)** 1^{ER} RG
- **BIENGOYE MAGUESSA (Brice Christian)** 1^{ER} RASS

Le chef d'état major général des forces armées congolaises est chargé de l'application du présent arrêté.

d)- INFANTERIE

Arrêté n° 1364 du 6 juillet 2026. M. ONDELE (Séraphin) est nommé directeur de cabinet du ministre de la défense nationale.

Sous-lieutenants :

- **ELION (Claver)** 1^{ER} RB
- **ALOUNA (Francis)** 1^{ER} RB
- **DOUNIAMA KOUD (Sheclad Delavince)** 1^{ER} RG
- **TABABOUANGA (Charlemagne)** 1^{ER} RG

L'intéressé percevra, à ce titre, les indemnités prévues par les textes en vigueur.

C - BRIGADES

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de prise de fonctions par l'intéressé.

a)- INFANTERIE

Arrêté n° 1365 du 6 juillet 2026. Le général de brigade **EBADEP-MYLLAH (Grégoire)** est nommé conseiller aux armées et aux ressources humaines du ministre de la défense nationale.

Sous-lieutenants :

- **MOLLY OKORA (Golden Baum)** 40 BDI
- **BOUYAKI (Jean Claude)** 40 BDI
- **VOUVOUNGUI (Tony Harmel)** 40 BDI

L'intéressé percevra, à ce titre, les indemnités prévues par les textes en vigueur.

7- ARMEE DE L'AIR

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de prise de fonctions par l'intéressé.

A - ETAT -MAJOR

Arrêté n° 1366 du 6 juillet 2026. Le colonel (ER) **DZAMBA (Alphonse Serge)** est nommé conseiller à la sécurité du ministre de la défense nationale. L'intéressé percevra, à ce titre, les indemnités prévues par les textes en vigueur.

a)- SANTE

Sous-lieutenant **MOUKENGUE-MINTORI (Edine Schella)**
EMAIR

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de prise de fonctions par l'intéressé.

B - BASE AERIENNE

a)- INFANTERIE

Arrêté n° 1367 du 6 juillet 2026.Mme **EKIBAT KIGNEYME (Paule)** est nommée conseillère administrative et juridique du ministre de la défense nationale.Sous-lieutenant **MADZABOU-ZIKAMAFIRA (Stelas)**
BA 02/20

L'intéressée percevra, à ce titre, les indemnités prévues par les textes en vigueur.

8 - MARINE NATIONALE

A - ETAT-MAJOR

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de prise de fonctions par l'intéressée.

Arrêté n° 1368 du 6 juillet 2026. Le colonel (ER) **EBENGUE (Clotaire)** est nommé conseiller à l'équipement et aux infrastructures du ministre de la défense nationale.

L'intéressé percevra, à ce titre, les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de prise de fonctions par l'intéressé.

Arrêté n° 1369 du 6 juillet 2026. Le colonel **PALEVOUSSA (Natacha)** est nommée conseillère à la condition militaire, à l'action sociale et à la santé du ministre de la défense nationale.

L'intéressée percevra, à ce titre, les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de prise de fonctions par l'intéressée.

Arrêté n° 1370 du 6 juillet 2026. M. **ONDONGO (Casimir)** est nommé conseiller technique du ministre de la défense nationale.

L'intéressé percevra, à ce titre, les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de prise de fonctions par l'intéressé.

Arrêté n° 1371 du 6 juillet 2026. Le colonel **ESSONGO MIENANDI (Kristelle Noëlle)** est nommée conseillère à la communication et au lien armée-nation du ministre de la défense nationale.

L'intéressée percevra, à ce titre, les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de prise de fonctions par l'intéressée.

Arrêté n° 1372 du 6 juillet 2026. Le commissaire colonel-major **DELLA (Juste Abdon)** est nommé conseiller à la coopération du ministre de la défense nationale.

L'intéressé percevra, à ce titre, les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de prise de fonctions par l'intéressé.

Arrêté n° 1373 du 6 juillet 2026. M. **IFOUNDE-DAO (Jean De Dieu)** est nommé responsable de la logistique et de l'intendance du ministre de la défense nationale, avec rang de conseiller.

L'intéressé percevra, à ce titre, les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de prise de fonctions par l'intéressé.

Arrêté n° 1374 du 6 juillet 2026. Le capitaine de frégate **KEREMBELE (Sylvain)** est nommé attaché aux relations publiques, chef du protocole du ministre de la défense nationale.

L'intéressé percevra, à ce titre, les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de prise de fonctions par l'intéressé.

Arrêté n° 1375 du 6 juillet 2026. Le médecin lieutenant-colonel **INGAUTA (Martial Cyr Gabriel)** est nommé attaché à la santé, près la conseillère à la condition militaire, à l'action sociale et à la santé du ministre de la défense nationale.

L'intéressé percevra, à ce titre, les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de prise de fonctions par l'intéressé.

Arrêté n° 1376 du 6 juillet 2026. Le lieutenant **GOMAH-SONICKA (Marda Emmanuely)** est nommée attachée à la condition militaire, à l'action sociale et au genre, près la conseillère à la condition militaire, à l'action sociale et à la santé du ministre de la défense nationale.

L'intéressée percevra, à ce titre, les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de prise de fonctions par l'intéressée.

Arrêté n° 1377 du 6 juillet 2026. Le colonel **LETEMBET ISSOUISSOU (Parfait Guy)** est nommé attaché à la logistique, près le responsable de la logistique et de l'intendance du ministre de la défense nationale.

L'intéressé percevra, à ce titre, les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de prise de fonctions par l'intéressé.

Arrêté n° 1378 du 6 juillet 2026 . Le colonel **KATALI SONGO (Patience Arsène Blaise)** est nommé attaché à la sécurité collective, près le conseiller aux armées et aux ressources humaines du ministre de la défense nationale.

L'intéressé percevra, à ce titre, les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de prise de fonctions par l'intéressé.

Arrêté n° 1379 du 6 juillet 2026. Le colonel **MVOULA IMONO MBANY** est nommé attaché aux armées et aux ressources humaines, près le conseiller aux armées et aux ressources humaines du ministre de la défense nationale.

L'intéressé percevra, à ce titre, les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de prise de fonctions par l'intéressé.

Arrêté n° 1380 du 6 juillet 2026.

Le lieutenant-colonel **ONGAGOU BANGUI (Stève Phamis Rudy)** est nommé chef de secrétariat du cabinet du ministre de la défense nationale.

L'intéressé percevra, à ce titre, les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de prise de fonctions par l'intéressé.

Arrêté n° 1381 du 6 juillet 2026. Mme **YOKA (Ida Faustine)** est nommée secrétaire particulière du ministre de la défense nationale.

L'intéressée percevra, à ce titre, les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de prise de fonctions par l'intéressée.

Arrêté n° 1382 du 6 juillet 2026. Le colonel (ER) **GOMA (Jean Clotaire)** est nommé assistant du directeur de cabinet du ministre de la défense nationale.

L'intéressé percevra, à ce titre, les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de prise de fonctions par l'intéressé.

Arrêté n° 1383 du 6 juillet 2026. Le colonel **TSIKA (Elie)** est nommé chef de cabinet du général de division **BOUKAKA (René)**, chef d'état-major adjoint des forces armées congolaises.

L'intéressé percevra, à ce titre, les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de prise de fonctions par l'intéressé.

Arrêté n° 1547 du 10 juillet 2026. Le colonel **MBOTH (Modeste)** est nommé chef de division administrative et financière de la direction centrale des renseignements militaires.
L'intéressé percevra, à ce titre, les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de prise de fonctions par l'intéressé.

Arrêté n° 1548 du 10 juillet 2026. Le lieutenant-colonel **MAPOLA (Théodore Bienvenu)** est nommé chef de division des moyens généraux à la direction de la solde et des pensions de la direction générale de l'administration et des finances.

L'intéressé percevra, à ce titre, les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de prise de fonctions par l'intéressé.

Arrêté n° 1549 du 10 juillet 2026. Le lieutenant-colonel **SABI (Emile)** est nommé chef de division de l'administration générale à la direction de l'administration et des finances du commandement des écoles.

L'intéressé percevra, à ce titre, les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de prise de fonctions par l'intéressé.

Arrêté n° 1550 du 10 juillet 2026. Le capitaine de frégate **NKERITILA (Jules France)** est nommé chef de division du personnel et de l'instruction civique de la zone militaire de défense n° 9.

L'intéressé percevra, à ce titre, les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de prise de fonctions par l'intéressé.

Arrêté n° 1551 du 10 juillet 2026. Le capitaine de frégate **OKANA (Guy Crépin)** est nommé chef de division de l'administration et du personnel à la direction de l'administration et des finances de l'inspection générale des forces armées congolaises.

L'intéressé percevra, à ce titre, les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de prise de fonctions par l'intéressé.

Arrêté n° 1552 du 10 juillet 2026. Le lieutenant-colonel **OSSETOUMBA (Alain Hyacinthe)** est nommé chef de division des loisirs et du repos à la direction de la fonction militaire et de l'action sociale de la direction générale de l'administration et des finances.

L'intéressé percevra, à ce titre, les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de prise de fonctions par l'intéressé.

Arrêté n° 1553 du 10 juillet 2026. Le commandant **MABIKA MAVOUNGOU (Franck Marley)** est nommé chef de division des affaires juridiques, des contrats et du contentieux à la direction de l'administration générale de la direction générale de l'administration et des finances.

L'intéressé percevra, à ce titre, les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de prise de fonctions par l'intéressé.

Arrêté n° 1554 du 10 juillet 2026.

Le commandant **KOUAD (Landry Robert Anderson)** est nommé chef de division du contrôle de gestion à la direction de la vérification des comptes et de la surveillance administrative de la direction générale de l'administration et des finances.

L'intéressé percevra, à ce titre, les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de prise de fonctions par l'intéressé.

Arrêté n° 1555 du 10 juillet 2026. Le commandant **LIWANGA MATANGA (Hervé Gaylor)** est nommé chef de division de l'action sociale à la direction de la fonction militaire et de l'action sociale de la direction générale de l'administration et des finances.

L'intéressé percevra, à ce titre, les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de prise de fonctions par l'intéressé.

Arrêté n° 1556 du 10 juillet 2026.

Le commandant **OKOUYA (Paterna Achille)** est nommé chef de division de la formation à la direction de l'administration générale de la direction générale de l'administration et des finances.

L'intéressé percevra, à ce titre, les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de prise de fonctions par l'intéressé.

Arrêté n° 1557 du 10 juillet 2026. Le commandant **KIBINDA NGUITHA BIALA (Lewis Serge)** est nommé chef de division du personnel à la direction du personnel militaire de l'armée de l'air.

L'intéressé percevra, à ce titre, les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de prise de fonctions par l'intéressé.

NOMINATION
(RECTIFICATIF)

Décret n° 2026-241 du 6 juillet 2026.

Sont nommés à titre définitif pour compter du 1^{er} avril 2022 (2^e trimestre 2022) :

POUR LE GRADE DE COMMANDANT OU
CAPITAINE DE CORVETTE

SECTION 1 : PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

I - STRUCTURES RATTACHEES AU PR

B - GARDE REPUBLICAINE

b)- ARME BLINDÉE ET CAVALERIE

Au lieu de :

Capitaine DIMI NGANONGO (Alain **Christane**) GR

Lire :

Capitaine DIMI NGANONGO (**Alain Christanel**) GR

Le Premier ministre, chef du Gouvernement, le ministre de la défense nationale et le ministre des finances, du budget et du portefeuille public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret.

Décret n° 2026-251 du 10 juillet 2026. Sont nommés à titre définitif pour compter du 1^{er} avril 2021 (2^e trimestre 2021) :

POUR LE GRADE DE COLONEL OU CAPITAINE DE
VAISSEAU

SECTION 2 : MINISTERE DE LA DEFENSE
NATIONALE

I -STRUCTURES RATTACHEES AU M.D.N

A - DIRECTIONS CENTRALES

B)- SANTE

Au lieu de :

Lieutenant-colonel **ANGONGA OKABA NZELE (Laïssa)**
DCSS

Lire :

Lieutenant-colonel **ANGONGA-OKABA-NZELE (Raïssa)**
DCSS

Le Premier ministre, chef du Gouvernement, le ministre de la défense nationale et le ministre des finances, du budget et du portefeuille public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret.

INSCRIPTION ET NOMINATION
(REGULARISATION)

Décret n° 2026-252 du 10 juillet 2026.

Est inscrit au tableau d'avancement des officiers des forces armées congolaises au titre de l'année 2025 et nommé à titre définitif pour compter du 1^{er} janvier 2025 (1^{er} trimestre 2025) :

AVANCEMENT ECOLE

POUR LE GRADE DE LIEUTENANT

ARMEE DE TERRE

MEDECINE

Aspirant **MALELA SOBA (Divin Exaucé)** CS/DGRH

Cette nomination prend effet du point de vue de l'ancienneté au grade à compter du 1^{er} janvier 2025 et du point de vue de la solde à compter de la date de signature.

Le Premier ministre, chef du Gouvernement, le ministre de la défense nationale et le ministre des finances, du budget et du portefeuille public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret.

Arrêté n° 1384 du 6 juillet 2026. Sont inscrits au tableau d'avancement des sous-officiers des forces armées congolaises et nommés à titre définitif pour compter du 1^{er} janvier 2025 (1^{er} trimestre 2025) :

POUR LE GRADE D'ASPIRANT

AVANCEMENT ECOLE

ARMEE DE TERRE

MEDECINE

Sergents :

- **KONDY (Jhoriol Marfet)** CS/DGRH
- **MBOUALE ELENGA (Florida Juguette)**
CS/DGRH
- **NGAKOURA GOKANA (Mora-De-Lys Brenda)**
CS/DGRH

Cette nomination prend effet du point de vue de l'ancienneté au grade à compter du 1^{er} janvier 2025 et du point de vue de la solde à compter de la date de signature.

Le chef d'état-major général des forces armées congolaises est chargé de l'application du présent arrêté.

CASSATION DE GRADE

Décret n° 2026-242 du 6 juillet 2026.

Le commandant **ABENA (Bonaventure)**, matricule solde 159913 Y, en service à la direction centrale des renseignements militaires, est cassé de son grade de commandant et remis soldat de 2^e classe pour « *Faute contre la discipline* ».

Le présent décret prend effet à compter de la date de signature.

Arrêté n° 1467 du 6 juillet 2026. Le sergent **BAMIENA (Jean Jacques)**, matricule solde 192519 D, en service au 535^e bataillon d'infanterie forestière de la zone militaire de défense n°5, est cassé de son grade de sergent et remis soldat de 2^e classe pour « *Faute contre la discipline* ».

Le chef d'état-major général des forces armées

congolaises et le directeur général de l'administration et des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Arrêté n° 1558 du 10 juillet 2026. Le sergent-chef **EPOUROPOSSA (Joachim)**, matricule solde 168281 M, en service au 535^e bataillon d'infanterie forestière de la zone militaire de défense n° 5, est cassé de son grade de sergent-chef et remis soldat de 2^e classe pour « *Faute contre la discipline* ».

Le chef d'état-major général des forces armées congolaises et le directeur général de l'administration et des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Arrêté n° 1559 du 10 juillet 2026. Le sergent-chef **MAHOUNGOU (Arnaud Davy)**, matricule solde 194971 D, en service à l'école militaire préparatoire général Leclerc, est cassé de son grade de sergent-chef et remis soldat de 2^e classe pour « *Faute contre la discipline* ».

Le chef d'état-major général des forces armées congolaises et le directeur général de l'administration et des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

RETROGRADATION

Décret n° 2026-250 du 10 juillet 2026.

Le lieutenant-colonel **MIONLABI (Giraud Auxerre)** des forces armées congolaises, matricule solde 159859 N, en service à la direction centrale de la sécurité militaire, est rétrogradé au grade de commandant pour « *Faute contre la discipline* ».

Le ministre de la défense nationale et le ministre des finances, du budget et du portefeuille public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret.

Arrêté n° 1468 du 6 juillet 2026. Le sergent-chef **GOUEMO-GOUEMO (Christ Herman)** des forces armées congolaises, matricule solde 277197 B, en service au 670^e bataillon d'infanterie forestière de la zone militaire de défense n° 6, est rétrogradé au grade de sergent pour « *Faute contre l'honneur* ».

Le chef d'état-major général des forces armées congolaises et le directeur général de l'administration et des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Arrêté n° 1469 du 6 juillet 2026. Le second-maître **ASSONGO ESSOUMA (Chancelvie)** des forces armées congolaises, matricule solde 269992 H, en service au 32^e groupement naval, est rétrogradé au grade de quartier maître de 1^{re} classe pour « *Faute contre l'honneur* ».

Le chef d'état-major général des forces armées congolaises et le directeur général de l'administration et des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Arrêté n° 1470 du 6 juillet 2026. Le sergent-chef **MAYALA TALABOUNA (Boris Kevin)** des forces armées congolaises, matricule solde 198772 F, en service au 402^e bataillon d'infanterie de la 40^e brigade d'infanterie, est rétrogradé au grade de sergent pour « Faute contre la discipline ».

Le chef d'état-major général des forces armées congolaises et le directeur général de l'administration et des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

**MINISTERE DE L'INTERIEUR
ET DE LA DECENTRALISATION**

Actes en abrégé

NOMINATION

Décret n° 2026-239 du 30 juin 2026. Sont nommés à titre définitif pour compter du 1^{er} juillet 2026 (3^e trimestre 2026) :

POUR LE GRADE DE COLONEL OU COLONEL DE
POLICE

SECTION 1 : PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

STRUCTURES RATTACHEES A LA
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

A - GARDE REPUBLICAINE

Lieutenants-colonels :

- **BOYEMBE PEA (Remi Jonas)** GR
- **MOKAMBA INGOBA (Virginie)** GR
- **OKANDZA Hassan (Sylver)** GR

B - DIRECTIONS GENERALES

Lieutenant-colonel de police **OKOOU (Frédéric)** DGSP
SECTION 2 : MINISTERE DE L'INTERIEUR
ET DE LA DECENTRALISATION

I - COMMANDEMENT DES FORCES DE POLICE

STRUCTURES DE SOUTIEN

Lieutenant-colonel de police **NGUIE (Rivel Marius)**
DPF/CFP

II - GENDARMERIE NATIONALE

A - COMMANDEMENT

Lieutenant-colonel **MBOUNGOU (Florent)**
CAB-COMGEND

B - REGIONS DE GENDARMERIE

Lieutenant-colonel **EKOUMAT (Michel)** RG-PNR

C - GROUPEMENTS DE GENDARMERIE

Lieutenant-colonel **NTEKISSA DE NZOUMBA (Arnaud Ulrich)**
GGTA

III - CENTRALE D'INTELLIGENCE
ET DE DOCUMENTATION

DELEGATIONS DEPARTEMENTALES

Lieutenant-colonel de police **NKELA (Wenceslas Ludovic)**
DDCID/PLT

IV - DIRECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION
ET DES RESSOURCES HUMAINES

DETACHES OU STAGIAIRES

Lieutenant-colonel de police **MONIANGA (Dieudonné Patrick)**
CS/DGARH

V - DIRECTION GENERALE
DES FINANCES ET EQUIPEMENT

STRUCTURES RATTACHEES

Lieutenant-colonel de police **BIABIA (Hollande Bienvenu
Chrisotome)** DAF/DGFE

POUR LE GRADE DE LIEUTENANT-COLONEL OU
LIEUTENANT-COLONEL DE POLICE

SECTION 1 : MINISTERE DE L'INTERIEUR
ET DE LA DECENTRALISATION

I - COMMANDEMENT DES FORCES DE POLICE

A - STRUCTURES OPERATIONNELLES

Commandant de police **EDOH (Robert)** CSF/CFP

B - COMMANDEMENTS TERRITORIAUX

Commandants de police :

- **PADDY (Freddy Dieudonné)** CTFP/LEK
- **DIMI (Jean Michel)** CTFP/BZV
- **DITENGO (Merlin André)** CTFP/BENZ
- **NGUIE MBOSSA (Marcel)** CTFP/SGH
- **BIRANDA SAMBILA (Jean Maurice)** CTFP/PLT

II - GENDARMERIE NATIONALE

A - COMMANDEMENT

Commandant **GAMOUIYI (Anicet Expédith)** GE-GQG

B - REGIONS DE GENDARMERIE

Commandants :

- **NGAMBA (Forfait Jacques Valentin)** RG-LEK
- **OKO (Aimé Cézair)** RG-CUV

III - CENTRALE D'INTELLIGENCE
ET DE DOCUMENTATION

DELEGATIONS DEPARTEMENTALES

Commandant de police **NKABA (Daniel)** DDCID/POOL

IV - DIRECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION
ET DES RESSOURCES HUMAINES

DETACHES OU STAGIAIRES

Commandant de police **MALELA (Adam Christian)**
CS/DGARH

POUR LE GRADE DE COMMANDANT OU
COMMANDANT DE POLICE

SECTION 1 : PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

STRUCTURES RATTACHEES A LA
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DIRECTIONS GENERALES

Capitaine de police **OBA (Crepin)** DGSP

SECTION 2 : MINISTERE DE L'INTERIEUR
ET DE LA DECENTRALISATION

I - COMMANDEMENT DES FORCES DE POLICE

COMMANDEMENTS TERRITORIAUX

Capitaines de police :

- **MOUSSAVOU POUTY (Serge Blanchard)** CTFP/KL
- **OBAMBI (Benjamin Narcisse)** CTFP/BZV
- **BANZOUZI (Raymond)** CTFP/BZV
- **OKIRA (Raoul)** CTFP/NRI

II - GENDARMERIE NATIONALE

A - COMMANDEMENT

Capitaines :

- **GNAMOLENDE NGBENZELE (Roseline De Michelle)** DPF
- **ENISSA (Leger Privat)** CAB-COMGEND
B - ECOLE

Capitaine **MATONDO (Jacques)** EGN

C- GROUPEMENT

Capitaine **BINDIKA (Bienvenu)** CS/GE-GQG

D - REGIONS DE GENDARMERIE

Capitaine **MAKANDA (Carmela Istria Ladislav)** RG-PLT

E - GROUPEMENTS DE GENDARMERIE

Capitaine **ELENGA GARBA (Fred Patrick)** 1^{er} GGM

III - CENTRALE D'INTELLIGENCE
ET DE DOCUMENTATION

A - ORGANES D'EXECUTIONS

Capitaine de police **MABONDZOT (Marc Serge)** DDSI/CID

B - DELEGATIONS DEPARTEMENTALES

Capitaine de police **BOKAMBISSA (Viany Herman Ghislain)**
DDCID/KL

IV - DIRECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION
ET DES RESSOURCES HUMAINES

DETACHES OU STAGIAIRES

Capitaines de police :

- **IVORHAD NZAWOU (Jean Aurelien Mesmin)**
CS/DGARH
- **ITOUA APENDI (Elodie)** CS/DGARH

V - DIRECTION GENERALE
DES FINANCES ET EQUIPEMENT

STRUCTURES RATTACHEES

Capitaine de police **ONANY NGOUET (Gilles Samson)**
DI/DGFE

Le ministre des finances, du budget et du portefeuille public et le ministre de l'intérieur et de la décentralisation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret.

Arrêté n° 1332 du 30 juin 2026.

Sont nommés à titre définitif pour compter du 1^{er} juillet 2026 (3^e trimestre 2026) :

POUR LE GRADE DE CAPITAINE OU CAPITAINE
DE POLICE

SECTION 1 : PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

STRUCTURES RATTACHEES A LA
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUEA - GARDE REPUBLICAINE
SECURITE

Lieutenant de police **OKONDZA (Raphaël Oscar)** GR

B - DIRECTIONS GENERALES

SECURITE

Lieutenant de police **TCHABALLET (Come Bienvenu)**
DGSP

SECTION 2 : MINISTERE DE L'INTERIEUR
ET DE LA DECENTRALISATION

I - COMMANDEMENT DES FORCES DE POLICE

A - STRUCTURES OPERATIONNELLES

a)- POLICE GENERALE

Lieutenant de police **MBELLA (Anges Blandel)** CPJ/CFP

b)- COMMISSARIAT

Lieutenant de police **DENGUE (Serge Régis Dydine)**
CSF/CFP

B - COMMANDEMENTS TERRITORIAUX

POLICE GENERALE

Lieutenants de police :

- **ELION (Nazaire)** CTFP/BZV
- **ISSANGA BOUTHANA (Maryan Léon Séverin)**
CTFP/BZV
- **NIANGA ASSAÏNA (Rud Richittel)** CTFP/BZV
- **MIEDE (Franck Bemadin Martial)** CTFP/BZV
- **MOUNDOUNGA (Justin)** CTFP/BZV
- **BOKOUAMBALA NGANIMBAKO (Saturnin)**
CTFP/BZV
- **BASSANGUI (Sébastien)** CTFP/KL
- **OSSETE (Armel Franck)** CTFP/BZV
- **MFOUTOU MBENGOU (Gilbert Aimé)** CTFP/UV
- **OYOMBO (Cyrille)** CTFP/POOL

II - GENDARMERIE NATIONALE

A - COMMANDEMENT

GENDARMERIE

Lieutenants :

- **OKANDA MABAHE (Paalok)** GE-GQG
- **NDINGA-OKOMBI (Guy Sylvain)** DIRMAT

B - REGIONS DE GENDARMERIE

GENDARMERIE

Lieutenants :

- **ITOUA NDINGA OTHE (Georges Gildas)** RG-KLU
- **DIMI (René Rodolphe)** RG-BZV

C - GROUPEMENTS DE GENDARMERIE

GENDARMERIE

Lieutenant **OKOMBI APEGHA (Laujean Isaac)** 1^{er} GGM

III - COMMANDEMENT DE LA SECURITE CIVILE

COMMANDEMENTS TERRITORIAUX

SAPEURS-POMPIERS

Lieutenant de police **MADILA MADILA (Aliam Delpech)**
CTSC/BZV

IV - CENTRALE D'INTELLIGENCE
ET DE DOCUMENTATION

A - ORGANES D'EXECUTIONS

SECURITE

Lieutenant de police **NDONGO ETOUTABEKA (Charlemagne)**
DDSE/CID

B - DELEGATIONS DEPARTEMENTALES

a)- ADMINISTRATION

Lieutenant de police **NGONDO BOTANGA (Joachim Kévin Nelson)** DDCID/BENZ

b)- SECURITE

Lieutenants de police :

- **ONDENDE-NGAKOSSO (Orel)** DDCID/BZV
- **EGOT DIADEB (Prince Deluxe)** DDCID/BZV
- **IVOUNZA IDAMBA (Arca Emélia)** DDCID/BZV

V - DIRECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION
ET DES RESSOURCES HUMAINES

DETACHES OU STAGIAIRES

a)- SECURITE

Lieutenant de police **GAKOSSO IBARA (Génio)**
CS/DGARH

b)- POLICE GENERALE

Lieutenant de police **ONDELE (Justin Basile)**
CS/DGARH

VI - DIRECTION GENERALE DES
FINANCES ET EQUIPEMENT

STRUCTURES RATTACHEES

ADMINISTRATION

Lieutenants de police :

- **SOUSSA (Olivier Brice)** DEI/DGFE
- **KOUFFA (Hubert Aurelien)** DEI/DGFE

VII - DIRECTION GENERALE DE LA STRATEGIE,
COOPERATION ET COMMUNICATION

STRUCTURES RATTACHEES

POLICE GENERALE

Lieutenants de police :

- **GUENKOU (Romuald)** SD/DGSCC
- **MOMBOULI OKO (Tiglath)** SD/DGSCC

POUR LE GRADE DE LIEUTENANT OU
LIEUTENANT DE POLICE

SECTION 1 : PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

STRUCTURES RATTACHEES
A LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

A - GARDE REPUBLICAINE

GENDARMERIE

Sous-lieutenant **MASSA (Alain Lambert)** GR

B - DIRECTIONS GENERALES

GENDARMERIE

Sous-lieutenant **AKOUELE (Edgard)** DGSPSECTION 2 : MINISTERE DE L'INTERIEUR
ET DE LA DECENTRALISATION

I - COMMANDEMENT DES FORCES DE POLICE

UNITES SPECIALES

POLICE GENERALE

Sous-lieutenants de police :

- **PIONKOUA (Anicet)** GMP
- **IGNOUMBA (Marien)** PAS

II - GENDARMERIE NATIONALE

A - ECOLE

GENDARMERIE

Sous-lieutenants :

- **BICKINI (Loïc Sosthène)** EGN
- **MABENGUE (Eloi)** EGN

B - REGIONS DE GENDARMERIE

GENDARMERIE

Sous-lieutenants :

- **MOUBAKOU TEMBE (Maximim)** RG-CVO
- **SOUMOU (Kever Rodrigue)** RG-PNR
- **BITOUKOU MBAKI (Hilaire)** RG-NRI
- **MEKANDJO (Florent Bertrand)** RG-PLT
- **NDALOKI (Léonard Ludovic)** RG-KLU
- **MOULOUNGUI PAMBOU (Fernand Parfait)** RG-SGH
- **OPANGO OTSEKO (Davy Wilfrid)** RG-SGH
- **IBARA (Constant Barron)** RG-LIK
- **MOUSSOMINI (Herman Wilfrid)** RG-LIK
- **WANDO (Patrice)** RG-LIK
- **TOMBET THOMS (Wilfrid Armand)** RG-LEK
- **MAMPOUYA (Charlemagne)** RG-BZA
- **MBOUTA (Gervais Gildas)** RG-BZA
- **NGABA (Narcisse)** RG-BZA

C - GROUPEMENTS DE GENDARMERIE

GENDARMERIE

Sous-lieutenants :

- **BOUE BIO (Fabrice Mexant)** GGTA
- **ONDONGO (Cyriaque Stéphane)** GSR
- **IBARA (Malim)** GSR
- **TSOUMBOU (Charles)** GGF
- **MBEMBA (Armél Didier)** 1e° GGM
- **MOUSSASSA (Aimé Richard)** 1e° GGM
- **NIANGA (Thite Bertin)** GGF

III - DIRECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION
ET DES RESSOURCES HUMAINES

A - DETACHES OU STAGIAIRES

a) - SECURITE

Sous-lieutenant **ELENGA (François)** CS/DGARH

b) - GENDARMERIE

Sous-lieutenant **BOUITY (Claude Hugues Rufin)**
CS/DGARH

B - STRUCTURES RATTACHEES

Sous-lieutenant **NTSIKA (Marcel)** DPF GN/DGARH

Les chefs des différents organes de la police nationale et le commandant de la gendarmerie nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES,
DE LA FRANCOPHONIE ET DES
CONGOLAIS DE L'ETRANGER*Actes en abrégé*

NOMINATION

Arrêté n° 1502 du 8 juillet 2026.

M. **OSSETE-OKOYA (Gilles Carson)**, docteur en droit public, maître-assistant à la faculté de droit, est nommé conseiller administratif et juridique du ministre des affaires étrangères, de la francophonie et des Congolais de l'étranger.

L'intéressé percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter de la date effective de prise de fonctions de l'intéressé.

Arrêté n° 1503 du 8 juillet 2026.

M. **NDINGA-YOCKA (Francis Ulrich)**, docteur en droit international, est nommé attaché près le conseiller administratif et juridique du ministre des affaires étrangères, de la francophonie et des Congolais de l'étranger.

L'intéressé percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter de la date effective de prise de fonctions de l'intéressé.

Arrêté n° 1504 du 8 juillet 2026.

Mme **AMPIYA ALATANE (Médine Rosine)** est nommée attachée près le conseiller responsable de la logistique et de l'intendance du ministre des affaires étrangères, de la francophonie et des Congolais de l'étranger.

L'intéressée percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter de la date effective de prise de fonctions de l'intéressée.

Arrêté n° 1505 du 8 juillet 2026. M. PASSI BIBENE, docteur en sciences de l'information et de la communication, est nommé attaché près le conseiller à la francophonie du ministre des affaires étrangères, de la francophonie et des Congolais de l'étranger.

L'intéressé percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter de la date effective de prise de fonctions de l'intéressé.

Arrêté n° 1506 du 8 juillet 2026. M. DJOMBO (Brice Arnaud), secrétaire des affaires étrangères de 1^{er} échelon, est nommé attaché près le conseiller des Congolais de l'étranger du ministre des affaires étrangères, de la francophonie et des Congolais de l'étranger.

L'intéressé percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter de la date effective de prise de fonctions de l'intéressé.

Arrêté n° 1507 du 8 juillet 2026.

M. **LOUZOLO NSEMBANI (Sthève Christian)**, ingénieur archiviste-documentaliste-bibliothécaire, est nommé attaché aux ressources documentaires au cabinet du ministre des affaires étrangères, de la francophonie et des Congolais de l'étranger.

L'intéressé percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter de la date effective de prise de fonctions de l'intéressé.

MINISTERE DU CONTROLE D'ETAT, DE LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC ET DE LA LUTTE CONTRE LES ANTIVALEURS

Actes en abrégé

NOMINATION

Décret n° 2026-248 du 9 juillet 2026. Sont

nommés directeurs centraux à la direction générale de la lutte contre les antivaleurs du ministère du contrôle d'Etat, de la qualité du service public et de la lutte contre les antivaleurs dans l'administration publique :

- directeur de l'éthique et de la déontologie : M. **EVONGO (Aimé Magloire)** ;
- directrice des études et investigations : Mme **YOMBA (Aristide Gany)**.

Les intéressés percevront les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent décret abroge toutes dispositions antérieures contraires et prend effet à compter de la date de prise de fonctions des intéressés.

Décret n° 2026-249 du 9 juillet 2026.

Sont nommés directeurs centraux rattachés au cabinet du ministre du contrôle d'Etat, de la qualité du service public et de la lutte contre les antivaleurs dans l'administration publique :

- directeur des études et de la planification : M. **BANTABA LITSOMOYOKO (Thaddée)** ;
- directeur de la coopération : M. **MIEMBA (Justin)** ;
- directeur de la coordination, des contrôles et des enquêtes : M. **NTSA (Edgar Gaëtan Riad)**.

Les intéressés percevront les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent décret abroge toutes dispositions antérieures contraires et prend effet à compter de la date de prise de fonctions des intéressés.

MINISTERE DES AFFAIRES FONCIERES ET DU DOMAINE PUBLIC

Actes en abrégé

NOMINATION

Arrêté n° 1472 du 7 juillet 2026.

M. **LOUEMBE (Delphin)** est nommé directeur de cabinet du ministre des affaires foncières et du domaine public.

L'intéressé percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Arrêté n° 1473 du 7 juillet 2026. M. LITHO (Ali) est nommé conseiller administratif et juridique du ministre des affaires foncières et du domaine public.

L'intéressé percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Arrêté n° 1474 du 7 juillet 2026. M. NOMBO (Evariste) est nommé conseiller à l'aménagement foncier du ministre des affaires foncières et du domaine public.

L'intéressé percevra les indemnités prévues par les

textes en vigueur.

Arrêté n° 1475 du 7 juillet 2026. M. NGANGA (Daniel) est nommé conseiller au domaine de l'Etat du ministre des affaires foncières et du domaine public.

L'intéressé percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Arrêté n° 1476 du 7 juillet 2026. M. NGOUMA (Saturnin) est nommé conseiller aux affaires foncières, cadastre et topographie du ministre des affaires foncières et du domaine public.

L'intéressé percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Arrêté n° 1477 du 7 juillet 2026. M. MAKOSSO MAVOUNGOU (Gildas Gauthier) est nommé responsable de la logistique et de l'intendance avec rang de conseiller du ministre des affaires foncières et du domaine public.

L'intéressé percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Arrêté n° 1478 du 7 juillet 2026.

Mme **MBOUELA** née **ONGOLY (Dieuvy Lourdes)** est nommée secrétaire particulière du ministre des affaires foncières et du domaine public.

L'intéressée percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Arrêté n° 1479 du 7 juillet 2026. Mme DITAMBA NAMABIALA (Glamour) est nommée assistante du directeur de cabinet du ministre des affaires foncières et du domaine public.

L'intéressée percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Arrêté n° 1480 du 7 juillet 2026. Mme MAVE (Flavy Paulvick) est nommée cheffe de secrétariat du ministre des affaires foncières et du domaine public.

L'intéressée percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Arrêté n° 1481 du 7 juillet 2026. M. PASSI DE PASSI (Philibert) est nommé attaché au domaine de l'Etat du ministre des affaires foncières et du domaine public.

L'intéressé percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Arrêté n° 1482 du 7 juillet 2026.

M. **NGAMANA SENGU (Saint Farell)** est nommé attaché aux affaires foncières, cadastre et topographie du ministre des affaires foncières et du domaine public.

L'intéressé percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Arrêté n° 1483 du 7 juillet 2026. M. MBAYA MBON (Fidèle) est nommé attaché à l'économie foncière

du ministre des affaires foncières et du domaine public.

L'intéressé percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Arrêté n° 1484 du 7 juillet 2026.

M. **NZIEFFE ISSANGA (Lewis Quentin)** est nommé attaché à l'aménagement foncier du ministre des affaires foncières et du domaine public.

L'intéressé percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Arrêté n° 1485 du 7 juillet 2026. Mme PADONOU LOUEMBET (Tellia Liz) est nommée attachée administrative et juridique du ministre des affaires foncières et du domaine public.

L'intéressée percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Arrêté n° 1486 du 7 juillet 2026. Mme ITSACA (Rolande Merveille) est nommée attachée à la logistique et à l'intendance du ministre des affaires foncières et du domaine public.

L'intéressée percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Arrêté n° 1487 du 7 juillet 2026. M. MOUNTOU (Martial) est nommé attaché aux ressources documentaires du ministre des affaires foncières et du domaine public.

L'intéressé percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Arrêté n° 1488 du 7 juillet 2026. M. LOEMBET MASSIMANGO (Celand Chancel) est nommé attaché de presse du ministre des affaires foncières et du domaine public.

L'intéressé percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Arrêté n° 1489 du 7 juillet 2026. M. POATY (Romuald Emmanuel) est nommé attaché aux relations publiques, chef du protocole du ministre des affaires foncières et du domaine public.

L'intéressé percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Arrêté n° 1490 du 7 juillet 2026. Mme BAMBI (Carole Josiane Sylvangui) est nommée assistante au protocole, chargée des relations publiques du ministre des affaires foncières et du domaine public.

L'intéressée percevra, à ce titre, les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Arrêté n° 1491 du 7 juillet 2026. M. DJEMBO BATCHI (Dany Brice Cyriaque) est nommé assistant au protocole, chargé des relations publiques du ministre des affaires foncières et du domaine public.

L'intéressé percevra, à ce titre, les indemnités prévues par les textes en vigueur.

MINISTERE DE LA SANTE ET DE LA POPULATION

Acte en abrégé

NOMINATION

Arrêté n° 1363 du 3 juillet 2026. Sont nommés aux fonctions de chef de district sanitaire les agents dont les noms et prénoms suivent :

N°	Noms et prénoms	Grade/Qualification	District sanitaire
Direction départementale des soins et services de santé du Kouilou			
1	SALABANZI (Janrod Gloire)	Médecin généraliste	Madingo-Kayes
2	BANOUANINA née DIABENO (Hermione Sandrine)	Médecin généraliste	Mvouti-Kakamoeka
3	NGOMA (Carmela)	Médecin généraliste	Hinda-Loango
Direction départementale des soins et services de santé du Niari			
4	MBEMBA FAÏTH (Chryst Sagesse)	Médecin généraliste	Kimongo Londela-Kayes
5	TOKO BOUANGA (Klide Gaël)	Médecin généraliste	Mayoko
6	MOUANGA (Orly Jancia)	Administrateur de santé	Mossendjo
7	BANZOUZI MABONZOT (Christian)	Médecin généraliste	Kibangou
8	KIBIMI (Chris)	Administrateur de santé	Dolisie
	ATTANDI (Clair)	Médecin généraliste	Makabana-Louvakou
Direction départementale des soins et services de santé de la Lékoumou			
10	ETOU (Gloire)	Administrateur de santé	Sibiti
11	NDZION (Béranger)	Médecin généraliste	Komono-Bambama
12	BOUKAKA BIKOUMOU (Dietho Dimo Cheikh Moukhtar)	Médecin Epidémiologiste	Zanaga
Direction départementale des soins et services de santé de la Bouenza			
13	SAMINOU BATSIMBA (Jean Rosel)	Médecin généraliste	Nkayi
14	OSSERE (Baron Beau-Claire)	Médecin généraliste	Mouyoundzi
15	MENGA MABANDZA (Roldye)	Médecin généraliste	Loudima
16	MBOUNGOU-MOUANDA (Aime Richard)	Médecin généraliste	Madingou
17	BANGA MAKALÉT (Juldás)	Médecin généraliste	Loutété
Direction départementale des soins et services de santé du Pool			
18	NKODIA (Faustine Ines)	Médecin généraliste	Boko
19	BOUKAKA ZABA OUKOUZEBI (Aminat Roukhiyatou Arafatou)	Médecin généraliste	Goma Tsé Tsé
20	BANKOUNDA MOUMBOKO (Yves)	Médecin généraliste	Kindamba
21	BANTSIMBA (Henri)	Médecin généraliste	Kinkala
22	KOMBO (Roche Cathia)	Administrateur de santé	Mindouli
Direction départementale des soins et services de santé de Djoué-Léfini			
23	ITOUA (Pascal)	Médecin généraliste	Odziba-Ngabe
24	MIETE (Brel Dona)	Administrateur de santé	Igné-Mayama
25	BIKOUUMOU (Judian Godfre)	Médecin généraliste	Kimba-Vindza
Direction départementale des soins et services de santé des Plateaux			
26	NGOUH (Golph Champrich)	Médecin lieutenant de police	Ngo-Mpouya
27	ONSUENE (Séraphin)	Médecin généraliste	Djambala-Lekana
28	NGAMBARA (Louis)	Médecin généraliste	Bouemba
Direction départementale des soins et services de santé de la Nkeni-Alima			

29	BOUKA OKABE (Fontenelle)	Médecin généraliste	Abala
30	DIANZOLE MOUNKANA (Cliff Daniel)	Médecin généraliste	Olombo
31	KOUNDOU (Niclem)	Administrateur de santé	Gamboma
32	BALTOUA (Adeh Gracia)	Médecin généraliste	Makotipoko
Direction départementale des soins et services de santé de la Cuvette-ouest			
33	MOKOKISSA (Norland Divin)	Administrateur de santé	Ewo
34	MAKOLO (Jean Jacques)	Médecin généraliste	Etoumbi
35	MOMBO (Norex)	Médecin généraliste	Okoyo
36	MBERI (Cardorel)	Médecin généraliste	Kellé
Direction départementale des soins et services de santé du Congo-Oubangui			
37	LOUNDOU (Stevy)	Médecin généraliste	Mossaka
38	OLOSSA (Ada Nelson)	Médecin généraliste	Loukolela-Bokoma
39	MALONGA (Gloire Japhet)	Médecin lieutenant de police	Liranga
Direction départementale des soins et services de santé de la Cuvette			
40	OBORAMOUESSE (Hugues)	Médecin généraliste	Owando
41	LIEGA OYONGO (Aubin)	Administrateur de santé	Makoua-Ntokou
42	ANSI ANTOWE (Olivier)	Médecin généraliste	Oyo-Alima
43	IKAMA (Valentin)	Médecin généraliste	Boundji
Direction départementale des soins et services de santé de la Sangha			
44	GOUBOU MAYAMBIKA (Heurtavy Disgrâce)	Médecin généraliste	Ouessou
45	BACHIR (Abdel-Salam)	Médecin généraliste	Pokola-Kabo-Pikounda
46	FOULA GOUARI (Bell Balex)	Médecin généraliste	Sembe-Souanke
Direction départementale des soins et services de santé de la Likouala			
47	NGOUARI (Cyr)	Médecin généraliste	Impfondo
48	IBOVI (Glad Aaron)	Médecin généraliste	Epéna
49	NGONI (Freycinet Gloire)	Médecin généraliste	Bouanela
50	MAGNIGNA (Lionel)	Médecin généraliste	Enyelle-Boyélé
51	VAKEBILA MBAYA (Anicet)	Médecin généraliste	Betou
52	BANTADI (Camille)	Médecin généraliste	Dongou
Direction départementale des soins et services de santé de Brazzaville			
53	MABIALA (Albert)	Médecin généraliste	Madibou
54	BASSISSILA (Lypsia Bruns)	Médecin généraliste	Makélékélé
55	LOUYA (Jeodel Gilou Kaleche)	Médecin Epidémiologiste	Mfilou
56	AMBOULOU (Hystèlle Blonde)	Médecin généraliste	Moungali
57	OKANDZET PEYA (Bog-Etahatyl)	Médecin généraliste	Djiri
58	NGOMBE (Alexandre)	Médecin stomatologue	Ouenzé
59	SAMBA (Léa Bertille)	Médecin Pédiatre	Poto-Poto
60	THYSTERE TCHICAYA (Patricia Valérie)	Médecin généraliste	Bacongo
61	BOKALE (Nelson)	Médecin généraliste	Ile Mbamou
62	BAKANA (Marie Chrysty)	Médecin généraliste	Kintélé
63	MOU KOKO (Pierre Odet)	Médecin généraliste	Talangaï
64	NDZOUANI (Henri Berya Golve)	Administrateur de santé	Mboulalé-Manianga
Direction départementale des soins et services de santé de Pointe-Noire			
65	PAYADE NGATSE (Jania Carmen)	Médecin généraliste	Mvoumvou
66	OBOURA ITOBA (Juste Trésor)	Administrateur de santé	Loandjili
67	YOUNDOUKA (André)	Médecin généraliste	Lumumba

68	BABINGUI née MAKITA (Lydie Christiane)	Médecin pédiatre	Ngoyo
69	ADJOUONO (Giveline)	Médecin généraliste	Tie-Tie
70	MONDINGA MOKANGA THYSPHA (Chrisphael)	Médecin généraliste	Mongo Mpoukou
71	MASSAMBA (Aimé Rolland)	Administrateur de santé	Tchiamba Nzassi

Les intéressés sont chargés de la planification, de la coordination, de la mise en œuvre, de la supervision, du suivi et de l'évaluation des activités sanitaires dans leurs districts respectifs, en vue d'améliorer l'état de santé des populations, conformément aux textes en vigueur.

Les chefs des districts sanitaires exercent leurs fonctions sous l'autorité du directeur départemental des soins et services de santé territorialement compétent.

Les chefs des districts sanitaires sont tenus de remplir leurs fonctions avec probité, efficacité et diligence, dans le respect des textes en vigueur et pour l'intérêt supérieur de la santé des populations.

Les intéressés bénéficient des droits et avantages prévus par les textes en vigueur.

Les directeurs généraux des services de santé et les directeurs départementaux des services de santé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Acte en abrégé

ADMISSION AU CONCOURS

Arrêté n° 1601 du 16 juillet 2026. Sont déclarés admis en qualité d'élèves à l'école nationale d'administration et de magistrature, département de master, cycle II, filière : magistrature, section : judiciaire, les candidats dont les noms et prénoms suivent :

- MABIALA (Louivy Auga Junior)**, né le 18 septembre 1992 à Brazzaville ;
- NGATSE KANGA (Ardelain)**, né le 27 septembre 1993 à Béné ;
- NGOMA (Claudia Parfaite)**, née le 8 avril 1989 à Brazzaville ;
- ESSAMI MBOMBI (Naicha Belnore)**, née le 1^{er} janvier 1992 à Brazzaville ;
- MAFOUMBA-MOUNDANGA (Imabelle)**, née le 7 avril 1990 à Dongou ;
- MEMBE TSEMBE (Pachely Audrey)**, né le 5 août 1993 à Loukoléla ;
- KATSONGO NGALA (Fallone Chandy)**, née le 10 mars 1996 à Brazzaville ;
- LEVY MAKANI (Bel Froid)**, né le 29 décembre 1990 à Brazzaville ;
- SAMBA (Timothée Geoffrey Adrien)**, né le 2 octobre 1997 à Brazzaville ;
- MAKOUBA (Pascal Aymard)**, né le 25 janvier 1983 à Abala ;
- NGAMBAYA (Andrich)**, né le 8 septembre 1992 à Brazzaville ;
- MBENZE MABIALA (Aimée Désirée Darcellia)**, né le 29 janvier 1998 à Pointe-Noire ;
- ATOUNGAT (Alsine Urtni)**, née le 24 novembre 1991 à Brazzaville ;
- GANDZIEN KABA (Dietrich Gloire)**, né le 18 avril 1989 à Brazzaville ;
- MOUTOU (Chevry Saflot)**, né le 20 décembre 1993 à Kellé ;
- BOUKONGOU (Ardin)**, né le 2 avril 1993 à Dolisie ;
- STEL (Rochelle-Tridon Barbavila)**, né le 28 janvier 1995 à Brazzaville ;
- DEBENGUET NGOUE (Céleste Jeanne-D'Arc)**, née le 7 septembre 1997 à Saint-Benoît ;
- AGNA (Rivelly Hurnel)**, né le 4 avril 1992 à Vaga-Ewo ;
- KAYA TSOKO (Mavie Florida)**, née le 5 septembre 1995 à Nkayi ;
- KAYA POMBO (Zenaba)**, née le 18 décembre 1985 à Pointe-Noire ;
- MBEDI NKOUTIBA (Grace)**, né le 10 janvier 1994 à Brazzaville ;
- ABIA (Duverger Luchaire)**, né le 26 novembre 1991 à Brazzaville ;
- MOKOKO MIBOULA (Charline)**, née le 1^{er} septembre 1987 à Brazzaville ;
- MOUANDA (Elvy Dieu - bénit)**, née le 2 juin 1992 à Loudima ;
- ONDON NGABOUNIE (Samuella Crele)**, née le 28 octobre 1996 à Brazzaville ;
- OTELETSAMBOKO (Falconne)**, née le 22 janvier 1992 à Ewo ;
- ELENDIA (Robert Paniche)**, né le 2 mars 1989 à Mouangué Ngoko ;
- LIEMESSING (César)**, né le 30 juillet 1992 à Ouessou ;
- DOUMA HEWIE (Destie Juliana)**, née le 8 avril 1992 à Brazzaville ;

31. **MEMOUGAME (Ange Joseph)**, né le 21 avril 2001 à Ouessou ;

32. **BOUITY (Belucia Claudelle)**, née le 12 octobre 1994 à Pointe-Noire ;

33. **NGAMBAON (Ristan Dorvelan Armelin)**, né le 2 avril 1995 à Brazzaville ;

34. **OLAMBO (Espoire Medy Lucrez)**, né le 24 mai 1996 à Brazzaville ;

35. **SAMBA-MALEKA (Dany-Flores)**, née le 23 février 1994 à Brazzaville ;

36. **KIHOULOU OKAKA (Vanessa Manouchka)**, née le 25 novembre 1991 à Brazzaville ;

37. **MBADZI LIKIBI (Ferriol)**, né le 10 juin 1990 à Brazzaville ;

38. **MPANDI-KILONDO (Belvie Cythien)**, né le 24 décembre 1998 à Brazzaville ;

39. **NDINGA DIMI (Merveil Mardoché)**, né le 13 avril 1998 à Pointe-Noire ;

40. **BOUKA-MBOMO (Jair Astréa)**, né le 7 décembre 2001 à Dolisie ;

41. **IBOVI (Hillary Serraulde)**, née le 4 avril 1997 à Brazzaville ;

42. **MOTSAMBO (Cherelcie Ursula)**, née le 31 août 1992 à Brazzaville ;

43. **OMBOULET (Thérèse Charlotte)**, née le 21 mai 1996 à Brazzaville ;

44. **ONDONGO (Pavel)**, né le 18 avril 1991 à Bobanda ;

45. **ADZAN (Honord Patient Smarda)**, né le 16 décembre 1994 à Brazzaville ;

46. **BAFOUKA BOUANGA (Diane Surprise)**, né le 27 juillet 1989 à Loubomo ;

47. **BAKOUETELA (Chadvin Genah Noreille)**, né le 25 juin 1997 à Musana ;

48. **MBADZI (Ismael Chryzel)**, né le 10 mars 1986 à Mouyondzi ;

49. **BOUNGOU (Divine Simonet)**, né le 1^{er} octobre 1995 à Sibiti ;

50. **EOUANDA (Steddy Ad Barthel)**, né le 2 avril 1987 à Ntokou ;

51. **LOUSSANGANA MABIKA (Axel Lenoyau)**, né le 30 juin 1997 à Kinkala ;

52. **MASSAMBA (Raïs Steevens)**, né le 8 mars 1996 à Mossaka ;

53. **MPIKA (Roland Stevy)**, né le 6 avril 1989 à Madingou ;

54. **NGOTENI MBAMA (Vanel Goldy)**, né le 1^{er} mai 1993 à Brazzaville ;

55. **SAMBA BILOMBO (Davy Hermès)**, né le 12 février 1988 à Loubomo ;

56. **TSOUMOU-KOBI (Belinda Jhocile)**, née le 9 octobre 1996 à Pointe-Noire ;

57. **BATSEKAMA (Cardorel Arthus Lecène)**, né le 20 mai 1995 à Sibiti ;

58. **GATSE ONANGA (Presley)**, né le 30 avril 1987 à Mossaka ;

59. **IBARA (Cephora Amour)**, né le 6 décembre 1994 à Brazzaville ;

60. **MATSONO (Rède)**, né le 01 octobre 1997 à Bondzeka ;

61. **NDAMBA (Prefina Melle)**, née le 10 février 1994 à Pointe-Noire ;

62. **OBAMBI EDOUNGATSO (Marthe Laurseine)**, né le 4 janvier 2000 à Mossaka ;

63. **ABIRAT SAMBA (Michelle Sarah)**, née le 16 février 2000 à Brazzaville ;

64. **ETOU (Amélia)**, née le 3 juillet 1991 à Brazzaville ;

65. **MADIATA (Lissona Wealthy)**, né le 17 avril 2001 à Banda ;

66. **MADZOU NDOULOU (Estelle)**, née le 9 mai 1981 à Brazzaville ;

67. **MAKITA TSIBA (Chirack)**, né le 10 avril 1997 à Matoto ;

68. **MAKOSSO (Rogie Pulchérie)**, née le 9 avril 1986 à Pointe-Noire ;

69. **MAMOUESSE EBILA (Grâce Félicia Arnela)**, née le 7 mai 1988 à Brazzaville ;

70. **MBON-NGAMPIO (Judicia)**, née 21 novembre 1998 à Brazzaville ;

71. **NGANGA (Loïs Cher)**, né le 5 novembre 2000 à Brazzaville ;

72. **NGONDJO - MANDILOU (Jhoster Gerald)**, né le 12 juillet 1989 à Pointe Noire ;

73. **NGOVO BONGUENDE (Eddie Johan)**, né le 6 janvier 2002 à Brazzaville ;

74. **NSATOU (Antony David)**, né le 31 juillet 2000 à Brazzaville ;

75. **OBONGA-OVOUROUTALI (Anne Gloria)**, né le 5 août 2001 à Brazzaville ;

76. **SOUALANGALI (Chadrel)**, né le 3 janvier 1995 à Kebara ;

77. **BATEKO (Gerde Paulle)**, née le 3 octobre 2001 à Pointe-Noire ;

78. **BOPICKOH ELOKO (Althusser Viven Jourdelan)**, né le 1^{er} janvier 1995 à Impfondo ;

79. **EBONDA (Allegrad Grâce)**, né le 27 juillet 1996 à Boundji ;

80. **NDOUMA MFOUKOU (Amour Trésor)**, né le 8 novembre 1991 à Loubomo ;

81. **EBAMBE (Espoir Rech)**, né le 2 février 1994 à Impfondo ;

82. **ELENGA TOUERE (Espoir)**, né le 5 avril 1998 à Ibonga ;

83. **GANDOU (Lysia Angela)**, né le 1^{er} novembre 1989 à Brazzaville ;

84. **KIDZOURI (Rêve Berklène Davina)**, née le 6 juillet 1988 à Brazzaville ;

85. **LONGOUANGO-ETABA TSONDZABEKA IKENGA (Jeannelie)**, née le 22 février 1992 à Brazzaville ;

86. **MAKAYA BUSUKILA (Nathanaël)**, né le 11 mai 1993 à Brazzaville ;

87. **MAKOSSO MVOUNDA (Olsène Féradia)**, née le 11 février 1991 à Boko-Songho ;

88. **MOUANGA BAKOUA (Verdel)**, né le 4 avril 1987 à Brazzaville ;

89. **MPITI (Landry)**, né le 17 septembre 1990 à Bodouango ;

90. **OBWANDONGO (Grâce)**, né le 11 juin 1997 à Brazzaville ;

91. **OPOKO ABANGO (Pharela Clease)**, née le 1^{er} juin 1997 à Brazzaville ;

92. **MPIO KIYELE (Gerace)**, né le 12 mars 1994 à Brazzaville ;

93. **ONDON AMPO (Charflow)**, né le 8 juin 1999 à Gamboma ;

94. **IKANDO (Reche Idachaine)**, né le 18 août 1994 à Brazzaville ;

95. **KIKI (Gotron Fredel)**, né le 2 juillet 1991 à Makoua ;

96. **CARDOT BONGO (Aliana Emma Xavière)**, née le 14 août 1994 à Pointe-Noire ;

97. **DIMI MBELA (Episode)**, né le 6 août 1989 à

Mopombo ;

98. **LI-MBOUMBE MBI-FANI (Vial Dorval)**, né le 5 décembre 1989 à Makola ;

99. **MOUNDZEKI (Mirma Belja)**, née le 16 avril 1996 à Impfondo ;

100. **ONGUILI PEYA (Ruth Raïda)**, née le 1^{er} avril 2001 à Brazzaville ;

101. **GAKOSSO (Bertie Floraine)**, née le 13 décembre 1990 à Dongou ;

102. **ANGOULY (Bervely Wendry)**, né le 4 octobre 1992 à Brazzaville ;

103. **EVOUSSI (Bienvenu Jiskard)**, né le 31 mai 1996 à Brazzaville ;

104. **LOBAMBOLA (Florian Carel)**, né le 26 juillet 1993 à Brazzaville ;

105. **OBAMI (Phonsethe Maïdore)**, née le 6 juillet 1992 à Brazzaville ;

106. **ETONGOLO (Fransly Bruel)**, né le 5 novembre 1990 à Mossaka ;

107. **KOUMBA NIENGO (Hamed Bruno)**, né le 7 août 1986 à Makabana ;

108. **OMBELE (Rabbi Aristot)**, né le 10 janvier 1994 à Brazzaville ;

109. **ONDON (Elvis Carel)**, né le 15 novembre 1991 à Mbé ;

110. **XAVIER OTSATSA (Miché)**, né le 3 janvier 2003 à Pointe-Noire ;

111. **POBA (Harden Nique Patchélit)**, né le 3 octobre 1984 à Pointe-Noire ;

112. **YAMBA NAÏ-LOTH (Skola Yane Héritier)**, né le 10 août 1997 à Pointe-Noire ;

113. **ANGOULI MBOUALE (Mavera Courage)**, née le 27 février 2000 à Ngo ;

114. **KANGA OYA (Reine Emilia)**, née le 23 avril 1999 à Pointe-Noire ;

115. **ANGANDZA IMONGUI (Destina Junie)**, née le 9 février 1993 à Brazzaville ;

116. **FIKOULA BRINEL (Judickaël)**, né le 21 juillet 2002 à Boussou ;

117. **KPOKPO (François Desprère)**, né le 30 mars 1992 à Liranga ;

118. **MOUNDA-LIWENZE (Dorian)**, né le 1^{er} août 1992 à Liranga ;

119. **MYETTE (Brel Farnel De Chavellin)**, né le 29 décembre 1992 à Brazzaville ;

120. **ALOMBANGOYE ANKOUONO (Camigelle Dorielle)**, née le 21 février 1993 à Kellé ;

121. **LIKOUNDEHENDA ETSALA (Samson Joram)**, né le 19 août 1996 à Mossaka ;

122. **MAMOUNA NGOUONIMBA (Justice Japhet)**, né le 10 juin 2002 à Brazzaville ;

123. **NGOMA (Esdras Daphney)**, né le 20 février 1992 à Brazzaville ;

124. **OKOUERE KANGA (Gordhane Christmas)**, né le 27 décembre 1991 à Brazzaville ;

125. **OYANDZI (Progrès Sybelle Getaime)**, née le 30 avril 1993 à Brazzaville ;

126. **PEA (Fridolin)**, né le 28 janvier 1993 à Bokosso ;

127. **OLIORO (Fustin Rogence)**, né le 17 août 2001 à Ingouoni ;

128. **ABONEHOUS MEDJOH (Marez Moïse)**, né le 2 février 1995 à Ngbala ;

129. **ADOUA IKIA (Laure Bénédicte)**, née le 29 avril 2001 à Brazzaville ;

130. **AKENANDE (Luisas Mary-Florence)**, née le 16

mars 1995 à Brazzaville ;

131. **AKOUALA (Hermeland Jorel)**, né le 4 février 1997 à Ongouala ;

132. **AMBA-MOUNDELE (Serena Manuela Sophia)**, née le 17 août 2003 à Brazzaville ;

133. **ANSY (Rise Léna Lode)**, née le 12 avril 1995 à Brazzaville ;

134. **ASSAMBOKO (Vince Symphonien)**, né le 11 mai 1993 à Ewo ;

135. **AYESSA (Esther Floricha)**, né le 30 avril 1995 à Brazzaville ;

136. **AYIA (Rusca Grace Noblesse)**, née le 22 septembre 1994 à Brazzaville ;

137. **B'VIME-MADZOU (Yannick)**, né le 15 janvier 1987 à Pointe-Noire ;

138. **BABELA MOUNDELE (Paule Exaucée)**, né le 12 février 1990 à Brazzaville ;

139. **BANKOUA YANGA (Nuptia Antonella)**, née le 26 avril 1993 à Brazzaville ;

140. **BANTIVAI (Juste Norbert)**, né le 25 février 2001 à Brazzaville ;

141. **BAYONNE (Espérance Delicia)**, née le 26 août 1993 à Brazzaville ;

142. **BAYONNE-LANDOU (Thérésia Lorina)**, née le 5 janvier 2001 à Pointe-Noire ;

143. **BEDI BILEMBO (Grey Gregas)**, né le 1^{er} mai 1995 à Brazzaville ;

144. **BEMBO KOUMOU (Rhema Leon)**, né le 24 novembre 1991 à Brazzaville ;

145. **BILEMBOKOLO MALEKAT (Helena Henry Emmanuelle)**, né le 3 janvier 1996 à Brazzaville ;

146. **BINIACKOUNOU NTEHOLELA (Daniela Jessica)**, née le 24 octobre 1996 à Brazzaville ;

147. **BIZI NGAPOULA (Morel Rostand)**, né le 25 juin 1992 à Brazzaville ;

148. **BOKAMBOLEKE ONDONGO (Aimé Fils Exaucé)**, né le 5 juillet 1999 à Brazzaville ;

149. **BOLOMBO MIBOULA (Sara Mirfine)**, né le 30 avril 1995 à Brazzaville ;

150. **BONDOUMBOU BOTALA (Chansmery)**, née le 30 juillet 1998 à Mossaka ;

151. **DEMASSEMBEY-MATENTAT Le Sage**, né le 28 avril 1989 à Brazzaville ;

152. **DOUNIAMA ANGASSAH (Wins Chester)**, né le 29 août 1989 à Brazzaville ;

153. **EDONGO AYIA (Qétsia Thérésia)**, née le 19 décembre 2000 à Brazzaville ;

154. **ELONGO (Christ Belance)**, né le 11 juin 2000 à Makoua ;

155. **EPENIT (Patrosie Debora)**, née le 19 juin 1995 à Ouessou ;

156. **ETOMBE (Merveil Pavlick)**, né le 18 octobre 1997 à Brazzaville ;

157. **EWAMELA MOLLOUMBA (Daylh Bathes)**, né le 17 octobre 1992 à Brazzaville ;

158. **GAÏKO (Mondésie Bérénise)**, née le 3 mars 2003 à Brazzaville ;

159. **GOMA (Eureka-Chancyves)**, née le 28 septembre 2000 à Pointe Noire ;

160. **IKAMA (Nante Blondel)**, né le 2 juin 1989 à Mossaka ;

161. **KAKOUZ (Belange Emmanuel)**, né le 25 avril 1992 à Brazzaville ;

162. **KANGA (Josée Fideline)**, né le 12 mars 1995 à Tchikapika ;

163. **KIBA MOKE (Krhaul Gaïus)**, né le 14 juin 1996

à Brazzaville ;

164. **KIBA (Prince Nordon)**, né le 10 janvier 1989 à Mapémé (Ollombo) ;

165. **KIBHAT (Ange Nithaëlle)**, née le 1^{er} novembre 1998 à Brazzaville ;

166. **KOMBO MPETOU (Chanel Stevy)**, né le 16 mars 1985 à Bouansa ;

167. **KONDO (Rivel Recompense)**, né le 4 septembre 1993 à Loudima ;

168. **LESSOMBO (Roméo-Jude Anice)**, né le 30 mars 1991 à Brazzaville ;

169. **LEVEY (Georges Hamilton)**, né le 19 avril 1992 à Brazzaville ;

170. **LOUBAKI (Claude Angela)**, née le 18 janvier 1990 à Linzolo ;

171. **MABELE-MPIKA (Christ-Florian)**, né le 27 novembre 1988 à Nkayi ;

172. **MABICKA (Deive Lebrave)**, né le 4 mai 1993 à Pointe-Noire ;

173. **MABOLO MOUSSANGA (Bervien Lardoh)**, né le 22 juin 1992 à Sibiti ;

174. **MAKAYA TCHICAYA (Eddy Germain)**, né le 8 juin 1991 à Pointe-Noire ;

175. **MALHELA (Herwine Samyra)**, née le 21 octobre 1989 à Brazzaville ;

176. **MANOTA BAKOUEDE (Elda Colombe)**, née le 31 mai 1993 à Ouessou ;

177. **MASSAMBA (Pavy Ridel)**, né le 22 janvier 1995 à Linzolo ;

178. **MASSOUMOU (Chèse Dordon)**, né le 18 septembre 1993 à Kimbobé (Mindouli) ;

179. **MTAKOU BOUKAMA (Marry Christophe Roland)**, né le 24 août 1984 à Madingou ;

180. **MBON (Destine)**, née le 27 février 1990 à Brazzaville ;

181. **MBONGO-TSIMBA (Mervely-Guslinne)**, née le 6 mars 2001 à Brazzaville ;

182. **MBOUSSA (Constant Mesly)**, né le 17 juillet 1990 à Gamboma ;

183. **MILANDOU (Macaire Leticia)**, née le 25 septembre 1986 à Brazzaville ;

184. **MININGOU BIKOUMOU (Christian)**, né le 21 mai 1987 à Mont Bélo ;

185. **MIVINGOU-MAVOUNGOU (Rivelia Tchelcy)**, née le 1^{er} mai 2000 à Mossendjo ;

186. **MOKOKO (Chandra Kesnelle)**, née le 25 février 1990 à Brazzaville ;

187. **MONGHO OBONDOH (Mercia Destina Anne Saby Monde)**, née le 5 janvier 1999 à Brazzaville ;

188. **MOUANANGO (Lumel)**, né le 16 juin 1996 à Ewo ;

189. **MOUBANGAT (Layetie Glauria)**, né le 1^{er} août 1996 à Tongo ;

190. **MOUISSI HYBONDO (Merci Kadel)**, né le 8 janvier 1994 à Impfondo ;

191. **MOUKOLO MAMPILA (Dorcia Benette)**, née le 10 février 1992 à Dolisie ;

192. **MOUSSAMBI (Cherelle Clève Marina)**, né le 29 mai 1987 à Loubomo ;

193. **MOUSSANDOU MFOUTOU (Umulisa Glorioso)**, née le 26 juillet 1989 à Loubomo ;

194. **MOUTSOUKA GOUBILI KATH (Joseph Aristote)**, né le 16 avril 1999 à Pointe-Noire ;

195. **N'DOUNGANOU LOUAMBA (Mão Caleb)**, né le 26 octobre 1995 à Fouta ;

196. **NDONGO MOUASSANGANGA (Lassie Jessica)**,

née le 14 août 1993 à Brazzaville ;

197. **GAKOSSO (Josia Falonne Délicia)**, née le 7 mars 1995 à Pointe-Noire ;

198. **NGALA TEMBE (Jean Christ-Vit)**, né le 1^{er} août 1988 à Odziba ;

199. **NGALOUO-NGAKAMA (Aumith)**, né le 16 septembre 1988 à Brazzaville ;

200. **NGAPOULA IKOBO (Roicha Surprise)**, née le 29 août 1996 à Oyo ;

201. **NGARI (Moreene Flora)**, née le 8 décembre 1989 à Brazzaville ;

202. **NGOCKOH MOUCKOGO BACKASS (Surprise Rhesa)**, née le 19 mars 1990 à Pointe-Noire ;

203. **NGOMA NKIBATUBEDILA (Audrey)**, née le 22 février 1990 à Nkayi ;

204. **NGOTSALA (Guy Steven)**, né le 2 mai 1993 à Gamboma ;

205. **NGOUABI MBOULAE (Stevie Nanoucha)**, né le 23 janvier 1989 à Makoua ;

206. **NGOUALA (Denis Guelor)**, né le 23 mai 1992 à Gamboma ;

207. **NGUEKOU (Rina Elda)**, née le 6 janvier 2000 à Brazzaville ;

208. **NGUIENGA NIAMBE (Feslande)**, née le 26 mai 1990 à Brazzaville ;

209. **NIANGA (Cagerole Dadaul)**, né le 19 mars 1996 à Pointe-Noire ;

210. **NIANGA (Juguelle)**, née le 8 mars 1990 à Gamboma ;

211. **NIATY-NIEME (Grace Cyriaque)**, né le 13 juillet 1996 à Mbinda ;

212. **NKAYAT (Franck Barhell)**, né le 14 juin 1992 à Pointe-Noire ;

213. **OBAMBI (Eudeline Galinette)**, né le 3 janvier 1996 à Oyo ;

214. **OBAMI (André Jenifer)**, né le 1^{er} janvier 2000 à Brazzaville ;

215. **OKANDZI NGADZALA (Noellie)**, née le 15 décembre 1991 à Brazzaville ;

216. **OKANDZA SOUSSA (Chanel)**, née le 18 août 1991 à Owando ;

217. **OKO (Destar Albain)**, né le 10 avril 1997 à Brazzaville ;

218. **OMBOMBO (Destin-Duclos)**, né le 30 mars 1989 à Boundji ;

219. **ONDAYE (Grith)**, né le 3 novembre 1993 à Inkouélé ;

220. **ONDELE-KANGA (Dharma Médard)**, né le 27 août 2002 à Brazzaville ;

221. **OTIA OBEKA (Dorion Arminaise)**, né le 10 août 1993 à Brazzaville ;

222. **OUANDO EHOUROSIKA (Théréva)**, née le 19 décembre 1992 à Boundji ;

223. **OYABA (Chadmy Rudel)**, né le 10 octobre 1995 à Brazzaville ;

224. **OYOMBI (Pascal)**, né le 3 juin 2000 à Oyo ;

225. **PACKA (François)**, né le 26 octobre 1990 à Brazzaville ;

226. **PEMBELET BOBONGO (Dayana Rochana)**, née le 28 octobre 2002 à Brazzaville ;

227. **POUTANCE MIKOLO (Fransvel Penev)**, né le 18 mai 1996 à Mossaka ;

228. **SIASSIA MOUKOKO (Divin Gaël)**, né le 29 mai 1997 à Pointe-Noire ;

229. **YEMBE-YEMBE (Prestige Hemsén)**, né le 4

novembre 1994 à Dolisie ;

230. **ATIPO MOUABOUERE (Noelle)**, née le 24 décembre 1996 à Oyo ;

231. **KIDERIKISSA LIBI FANI (Nirvana)**, née le 28 mars 1995 à Pointe-Noire ;

232. **MANGONDZA (Dorland Tevner)**, né le 29 novembre 1989 à Brazzaville ;

233. **MBONGO (Norla Lephèdre)**, né le 21 août 1991 à Ouessou ;

234. **TSENGWABEKA-ILOKI (Janerose)**, née le 5 décembre 1998 à Brazzaville ;

235. **ELANGUI EMBONZA (Mary Eloge)**, né le 17 juin 1989 à Brazzaville ;

236. **MOUKASSA (Berchina Arley Briabell)**, née le 9 juin 1991 à Zanaga ;

237. **KOULANGOU (Louange Vivie)**, née le 30 avril 2002 à Brazzaville.

PARTIE NON OFFICIELLE

- ANNONCE LEGALE -

DECLARATION D'ASSOCIATIONS

Création

Département de Brazzaville

Année 2026

Récépissé n° 028 du 15 juillet 2026.

Déclaration au ministère de l'intérieur et de la décentralisation de l'association dénommée « **CENTRE CHRETIEN DES FAMILLES** ». Association à caractère *cultuel*. *Objet* : assurer la célébration du culte évangélique et charismatique, conformément aux principes indiqués dans la confession de la foi, les statuts et le règlement intérieur ; pourvoir, en tout ou partie, aux frais et aux besoins du culte et des œuvres chrétiennes qui s'y rattachent ; annoncer l'Evangile sous toutes ses formes. *Siège social* : quartier 104 KM4, arrondissement 1 Emery Patrice Lumumba, Pointe-Noire. *Date de déclaration* : 17 juillet 2024.

Récépissé n° 0120 du 5 juin 2026.

Déclaration à la préfecture du département de Brazzaville de l'association dénommée « **BONGISSA** ». Association à caractère *socio-environnemental*. *Objet* : contribuer à la conservation de l'environnement et à la promotion du développement durable au Congo ; favoriser l'écotourisme en valorisant les richesses naturelles et culturelles du Congo et en impliquant les communautés locales dans la gestion des sites touristiques ; réduire la production des déchets en mettant en place des systèmes de collecte, de tri et de recyclage effectifs ; renforcer les capacités des acteurs locaux, notamment les ONG et associations

en matière de conservation de l'environnement et de développement durable. *Siège social* : 14, rue du Marché, quartier Mpila, arrondissement 6 Talangaï, Brazzaville. *Date de déclaration* : 21 avril 2026.

Récépissé n° 0148 du 16 juillet 2026.

Déclaration à la préfecture du département de Brazzaville de l'association dénommée « **CENTRE D'ANTICIPATION STRATEGIQUE EN REPUBLIQUE DU CONGO** », en sigle **CAS-RC**. Association à caractère *socio-économique*. *Objet* : réaliser et effectuer en vue de permettre aux pouvoirs publics d'asseoir leurs décisions, des analyses stratégiques dans les domaines économique, géopolitique, sécuritaire, énergétique, technologique, environnemental et social ; accompagner et proposer des solutions, en agissant en qualité de cabinet conseil, dans le montage et la réalisation des projets ainsi que dans la prise de décision ; renforcer les capacités des agents publics, des entreprises, des ONG et des jeunes à travers les formations diplômantes, axées sur la planification et la prise de décision. *Siège social* : 47, rue Bandzas, arrondissement 4 Moungali, Brazzaville. *Date de déclaration* : 7 janvier 2026.

Année 2025

Récépissé n° 046 du 31 décembre 2025.

Déclaration au ministère de l'intérieur et de la décentralisation de l'association dénommée « **EGLISE LUMIERE DU CHRIST POUR LE MONDE** », en sigle **E.L.C.M.** Association à caractère *cultuel*. *Objet* : accueillir et soutenir par la prière les personnes de tous horizons ; soigner les malades par la puissance du Saint Esprit ; organiser les campagnes d'évangélisation à l'échelle nationale et internationale ; créer, gérer, animer et développer les œuvres caritatives. *Siège social* : 38, rue Okilandzoli, quartier Madzouno, arrondissement 9 Djiri, Brazzaville. *Date de déclaration* : 19 décembre 2025.

Année 2021

Récépissé n° 046 du 27 janvier 2021.

Déclaration à la préfecture du département de Brazzaville de l'association dénommée « **BOSANGANI** ». Association à caractère *socioéconomique*. *Objet* : réunir la jeunesse autour des questions d'assainissement, d'hygiène publique et des défis environnementaux ; lutter contre toutes pathologies ou maladies ayant pour origine la pollution et l'insalubrité de l'environnement urbain ; œuvrer pour l'insertion sociale des jeunes à travers le travail et l'insalubrité de l'environnement. *Siège social* : 06 bis, rue des Ecoles, quartier Moukoundzi-Ngouaka, arrondissement 1 Makélékélé, Brazzaville. *Date de déclaration* : 29 décembre 2020.

Imprimé dans les ateliers
de l'imprimerie du Journal officiel
B.P.: 2087 Brazzaville